



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2025 18h00

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Bourges

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusé(s) sans pouvoir	Absent(s)	Pouvoir(s)	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	52	1	3	14	13 juin 2025	13 juin 2025

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN-DEMAI, Bruno FOUCHET, Alain MAZÉ, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Jean-Pierre PIERRON, Mustapha MOUSALLI, France LABRO, Joël ALLAIN, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Martial REBEYROL, Marcella MICHEL, Valérie CHANTEFORT, Urbain NTARUNDENGA, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Excusés : Philippe MOUSNY

Absents : Stéphane HAMELIN, Justine SINGEOT, Philippe DEBROYE

Excusé(s) avec pouvoir : Jean-Marie VOLLLOT donne pouvoir à Fabrice ARCHAMBAULT, Bernard DUPERAT donne pouvoir à Richard BOUDET, Yannick BEDIN donne pouvoir à Alain BOUQUIN, Sakina ROBINSON donne pouvoir à Jean-Marc BARDI, Régis MAUTRÉ donne pouvoir à Marc STOQUERT, Sylvie CHOLLET-MOUCHOUX donne pouvoir à Catherine PALLOT, Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBYROL, Alexia FRANQUES donne pouvoir à Marcella MICHEL, Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Renaud METTRE, Elisabeth POL donne pouvoir à Stéphane GARCIA, Pierre GUILLET donne pouvoir à Mélanie CELEGATO, Thibaut RENAUD donne pouvoir à Christine CHEZE-DHO, Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Eric LE PAVOUX, Christine DAGAUD donne pouvoir à Yvonne KUCEJ

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

- AC_DEL2025_091 -

Comptes financiers uniques 2024. Budget principal et annexes

Rapporteur : Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12, L.1612-20, L.2121-14, L.2121-31 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49 ;

Vu la délibération n°19 du 7 décembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques à compter de l'exercice 2023 ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu la note de présentation des comptes financiers uniques 2024 ;

Vu les CFU 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Contractualisation, Accessibilité et Bâtiments Communautaires du 20 mai 2025 ;

Considérant les dispositions du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, la présidente peut assister à la discussion mais elle doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Comme pour l'exercice 2023, le conseil communautaire va donc délibérer sur ce nouveau document pour le budget principal mais aussi les budgets annexes : archéologie préventive, technopole Lahitolle, activités locatives, parcs d'activités aménagés à partir de 2019 et parc du Moutet, eau, assainissement collectif et assainissement non collectif.

Les résultats pour l'exercice 2024 des CFU sont présentés ci-dessous.

1/ Budget Principal

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	83 775 610,64 €	89 645 702,09 €	5 870 091,45 €
	Résultats antérieurs reportés		1 381 616,50 €	1 381 616,50 €
	Résultat à affecter (A)	83 775 610,64 €	91 027 318,59 €	7 251 707,95 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	26 630 856,11 €	29 235 597,02 €	2 604 740,91 €
	Solde antérieur reporté	8 016 030,94 €	0,00 €	-8 016 030,94 €
	Solde d'exécution (B)	34 646 887,05 €	29 235 597,02 €	-5 411 290,03 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	2 873 797,57 €	2 985 298,01 €	111 500,44 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				1 951 918,36 €

2/ Budgets annexes à caractère administratif

2.1 Budget annexe archéologie préventive

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	817 254,34 €	817 254,34 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A)	817 254,34 €	817 254,34 €	0,00 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde d'exécution (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				0,00 €

2.2 Budget annexe Technopole Lahitolle

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	165 277,68 €	621 977,91 €	456 700,23 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A)	165 277,68 €	621 977,91 €	456 700,23 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	3 311 346,83 €	2 000 657,04 €	-1 310 689,79 €
	Solde antérieur reporté	0,00 €	513 500,24 €	513 500,24 €
	Solde d'exécution (B)	3 311 346,83 €	2 514 157,28 €	-797 189,55 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	16 189,00 €	521 943,32 €	505 754,32 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				165 265,00 €

2.3 Budget annexe activités locatives assujetties à TVA

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	1 126 144,94 €	1 297 081,65 €	170 936,71 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A)	1 126 144,94 €	1 297 081,65 €	170 936,71 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	618 257,45 €	637 993,72 €	19 736,27 €
	Solde antérieur reporté	152 729,84 €	0,00 €	-152 729,84 €
	Solde d'exécution (B)	770 987,29 €	637 993,72 €	-132 993,57 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	37 943,14 €	0,00 €	-37 943,14 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				0,00 €

3/ Budgets annexes parc d'activités en cours d'aménagement

3.1 Budget annexe parc d'activités du Moutet

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	222 001,84 €	608 510,52 €	386 508,68 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	1 446 475,52 €	1 446 475,52 €
	Résultat à affecter (A)	222 001,84 €	2 054 986,04 €	1 832 984,20 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	211 720,73 €	0,00 €	-211 720,73 €
	Solde antérieur reporté	1 405 298,67 €	0,00 €	-1 405 298,67 €
	Solde d'exécution (B)	1 617 019,40 €	0,00 €	-1 617 019,40 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				215 964,80 €

3.2 Budget annexe parcs d'activités aménagés à partir de 2019

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	4 818,70 €	4 818,70 €
	Résultat à affecter (A)	0,00 €	4 818,70 €	4 818,70 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde d'exécution (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				4 818,70 €

4/ Budgets annexes à caractère industriel et commercial

4.1 - Budget eau

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	10 449 444,52 €	12 695 078,50 €	2 245 633,98 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	1 580 368,81 €	1 580 368,81 €
	Résultat à affecter (A)	10 449 444,52 €	14 275 447,31 €	3 826 002,79 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	8 472 303,82 €	11 679 873,57 €	3 207 569,75 €
	Solde antérieur reporté	5 612 666,19 €	0,00 €	-5 612 666,19 €
	Solde d'exécution (B)	14 084 970,01 €	11 679 873,57 €	-2 405 096,44 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	1 241 373,09 €	1 515 542,32 €	274 169,23 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				1 695 075,58 €

4.2 - Budget assainissement collectif

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	21 394 732,51 €	22 814 881,87 €	1 420 149,36 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	1 049 772,00 €	1 049 772,00 €
	Résultat à affecter (A)	21 394 732,51 €	23 864 653,87 €	2 469 921,36 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	12 750 266,69 €	13 962 243,28 €	1 211 976,59 €
	Solde antérieur reporté	485 813,74 €	0,00 €	-485 813,74 €
	Solde d'exécution (B)	13 236 080,43 €	13 962 243,28 €	726 162,85 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	1 091 161,70 €	94 146,23 €	-997 015,47 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				2 199 068,74 €

4.3 Budget assainissement non collectif

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	158 741,61 €	143 797,22 €	-14 944,39 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	54 019,35 €	54 019,35 €
	Résultat à affecter (A)	158 741,61 €	197 816,57 €	39 074,96 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	0,00 €	629,92 €	629,92 €
	Solde antérieur reporté	0,00 €	5 952,00 €	5 952,00 €
	Solde d'exécution (B)	0,00 €	6 581,92 €	6 581,92 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				45 656,88 €

Mme la présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de donner acte de la présentation du CFU 2024 du Budget Principal ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont établis les documents budgétaires précités,
- d'approuver le CFU 2024 du budget principal.

- de donner acte de la présentation faite du CFU 2024 du budget annexe Archéologie Préventive ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2024 du budget annexe Archéologie Préventive.

- de donner acte de la présentation faite du CFU 2024 du budget annexe Technopôle Lahitolle ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2024 du budget annexe Technopôle Lahitolle.

- de donner acte de la présentation faite du CFU 2024 du budget annexe Activités Locatives ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2024 du budget annexe Activités locatives.

- de donner acte de la présentation faite du CFU 2024 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2024 du budget annexe Parc d'activités du Moutet.

- de donner acte de la présentation faite du CFU 2024 du budget annexe Parc d'Activités aménagés à partir de 2019 ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2024 du budget annexe Parc d'Activités aménagés à partir de 2019.

- de donner acte de la présentation faite du CFU 2024 du budget annexe Eau ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2024 du budget annexe Eau.

- de donner acte de la présentation faite du CFU 2024 du budget annexe Assainissement Collectif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2024 du budget annexe Assainissement collectif.

- de donner acte de la présentation faite du CFU 2024 du budget Assainissement Non Collectif ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2024 du budget annexe Assainissement non collectif.

- de donner pouvoir à Mme la présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Secrétaire de séance



Marc STOQUERT
Membre du Bureau

**Pour la Présidente et par
délégation,
Le Vice-Président délégué
aux Finances et aux
Solidarités
communautaires**



Richard BOUDET

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa notification ou de sa diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Bourges.

Diffusion sur le site internet
de la Communauté d'Agglomération le

- 2 JUL. 2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 018-241800507-20250702-AC_DEL25_0091-DE



NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

SOMMAIRE

PREAMBULE : Définition et apports du compte financier unique	3
INTRODUCTION	4
1. Le Budget Principal	5
1.1. Détermination des résultats 2024	5
1.2. Les mouvements réels	6
1.3. Les recettes de fonctionnement	7
1.3.1. La fiscalité locale, les allocations compensatrices et les dotations	8
1.3.2. Autres éléments	9
1.4. Les dépenses de fonctionnement hors charges financières	10
1.5. Les charges financières et l'amortissement de la dette	11
1.6. Les dépenses d'investissement (hors dette)	12
1.7. Les recettes d'investissement (hors emprunts)	15
1.8. Les recettes d'emprunts	15
1.9. Le financement des investissements	16
1.10. Les ratios	16
2. Les autres budgets à caractère administratif	17
2.1. Le budget Archéologie Préventive	17
2.2. Le budget Technopole Lahitolle	19
2.2.1. Détermination des résultats et synthèse de l'activité de ce budget en 2024	19
2.2.2. Zoom sur les dépenses d'investissement (hors dette)	19
2.2.3. Dépenses liées à la dette : 347 709,01€ (amortissement du capital emprunté	20
2.2.4. Subvention d'équilibre versée par le budget principal	20
2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA	21
2.3.1. Détermination des résultats	21
2.3.2. La section de fonctionnement	21
2.3.3. La section d'investissement	22
2.3.4. Subvention d'équilibre	22
2.3.5. La dette	22
3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement	23
3.1. Le budget Parc d'activités du Moutet	23
3.2. Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019	24
4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux	25
4.1. Le budget Eau	25
4.1.1. Détermination des résultats	25
4.1.2. Les mouvements réels	26
4.2. Le budget Assainissement collectif	30
4.2.1. Détermination des résultats	30
4.2.2. Les mouvements réels	31
4.2.3. Les recettes de fonctionnement	32
4.2.4. Les dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	32
4.2.5. Les charges financières et l'amortissement de la dette	33
4.2.6. Les dépenses d'investissement	33
4.2.7. Les recettes d'investissement (hors emprunt)	34
4.2.8. Emprunt	34
4.3. Le budget Assainissement Non Collectif	35
4.3.1. Détermination des résultats	35
4.3.2. La section de fonctionnement	35

PREAMBULE : Définition et apports du compte financier unique

En lien avec les services de l'Etat, la communauté d'agglomération a choisi d'expérimenter le compte financier unique (CFU) dès l'exercice comptable 2023 pour l'ensemble des budgets y compris ceux relevant de la nomenclature des Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (SPIC en M49). Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus des comptes. Il est réalisé de manière totalement dématérialisée.

Comme précédemment, ce document est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ce document présente une information financière rationalisée et simplifiée :

- Les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion sont supprimés.
- L'information est enrichie grâce au rapprochement, au sein du document, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales.
- Des contrôles automatisés de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable sont mis en œuvre.

Le compte financier unique est structuré en 4 parties :

- **Partie I : Informations générales et synthétiques**
- **Partie II : Exécution budgétaire 2024**
- **Partie III : Etats financiers**
- **Partie IV Annexes**

La loi de finances pour 2024 a mis en place une nouvelle annexe « impact du budget pour la transition écologique » qui a pour objectif « de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national ». La mise en œuvre de cette annexe se fait de manière progressive.

Pour l'exercice comptable 2024, les collectivités ont l'obligation de compléter uniquement l'axe 1 « atténuation » sur un panel de comptes restreints, ce qui représente pour notre structure 1/3 des dépenses totales d'équipement. Dans sa forme actuelle, cette annexe ne remplace pas la présentation « budget vert » qui est réalisée au moment du BP de manière volontaire par la collectivité pour l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
Budgets	M57	M57 et M4	M57 et M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes <i>sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques</i>
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt

INTRODUCTION

Les caractéristiques budgétaires de l'exercice 2024 peuvent être résumées globalement comme suit : maintien des capacités financières de l'agglomération dans son ensemble, alors même que les investissements ont progressé de plus de 30% par rapport à 2023 (budget principal) et que plus de 2,4 M€ de travaux ont été réalisés sur le budget annexe Lahitolle.

Cette évolution s'est inscrite dans un contexte de ralentissement de l'inflation (2% au lieu de 4,9% en 2023), ce qui s'est traduit par une baisse des taux d'intérêt courts, nettement plus significative que pour les taux longs.

La présente note est rédigée conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'une présentation brève et synthétique doit être jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Afin de renforcer le caractère synthétique de cette présentation, pour 2024, cette note s'attachera à évoquer les éléments majeurs de cet exercice et les variations les plus significatives, et parfois, afin d'exploiter le CFU, les différences d'approches entre notre comptabilité budgétaire et la comptabilité générale tenue par le Comptable Public.

La comptabilité « budgétaire » tenue par l'ordonnateur est une comptabilité de flux. Celle du Comptable Public enregistre ces flux et valorise les « stocks » de valeurs inscrites à l'actif et au passif qui résultent de ces flux. Bien évidemment, les résultats établis par chaque partie concordent.

1. Le Budget Principal

1.1. Détermination des résultats 2024

Le CFU 2024 du Budget Principal s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section Fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	83 775 610,64 €	89 645 702,09 €	5 870 091,45 €
	Résultats antérieurs reportés (b)		1 381 616,50 €	1 381 616,50 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	83 775 610,64 €	91 027 318,59 €	7 251 707,95 €
Section Investissement	Solde propre de l'année N (c)	26 630 856,11 €	29 235 597,02 €	2 604 740,91 €
	Solde antérieur reporté (d)	8 016 030,94 €	0,00 €	-8 016 030,94 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	34 646 887,05 €	29 235 597,02 €	-5 411 290,03 €
Restes à réaliser (RAR) au 31/12/2024	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	2 873 797,57 €	2 985 298,01 €	111 500,44 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				- 5 299 789,59 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				7 251 707,95 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				1 951 918,36 €

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2024, 1,9 M€ sont disponibles pour le financement de l'exercice 2025 (rappel : 3,6 M€ fin 2023).

Au niveau du bilan, en comptabilité générale, la notion de résultat s'apprécie pour la seule section de fonctionnement (compte de résultat). Le résultat constitue un élément des fonds propres inscrit au passif.

Le résultat propre à 2024 se retrouve au bilan comme suit :

EN €	PASSIF 2023	PASSIF 2024	Variation
Fonds propres	156 368 440,06	166 874 633,33	10 506 193,27
<i>dont résultat de l'exercice</i>	6 580 708,42	5 870 091,45	-710 616,97
Provisions pour risques et charges	2 192 836,46	4 178 100,00	1 985 263,54
Dettes financières	11 106 054,49	14 191 877,34	3 085 822,85
Dettes non financières	11 598 666,65	11 698 486,04	99 819,39
Autres	10 131,17	20 938,48	10 807,31
TOTAL	181 276 128,83	196 964 035,19	15 687 906,36

EN €	ACTIF 2023	ACTIF 2024	Variation
Actif net immobilisé	165 490 267,68	183 908 233,73	18 417 966,05
Actif circulant – créances (hors trésorerie)	7 712 081,65	7 852 480,89	140 399,24
Trésorerie	8 067 877,50	5 203 320,57	-2 864 556,93
Autres	5 902,00	0,00	-5 902,00
TOTAL	181 276 128,83	196 964 035,19	15 687 906,36

Bien que très synthétique, la partie « bilancielle » du CFU permet de s'extraire de la seule vision annuelle que constituait le compte administratif établi uniquement en comptabilité de flux. Le CFU révèle la surface financière de notre EPCI.

Pour le budget principal, l'actif net s'élève à plus de 197 M€, constitué essentiellement d'actif immobilisé (183,9 M€). Le passif est constitué essentiellement de fonds propres, soit 171 M€ en intégrant les provisions constituées.

La lecture du bilan permet de constater que l'accroissement de notre actif net immobilisé entre 2023 et 2024 (+18.4 M€) a été financé principalement par la variation :

- de nos fonds propres (+ 10,5 M€),
- le recours à l'emprunt (+ 3,1 M€),
- la mise en place de provisions (+ 2 M€),
- et une diminution de la trésorerie (- 2,8 M€).

1.2. Les mouvements réels

Le tableau ci-après présente les évolutions des principaux agrégats financiers de la collectivité :

	Agrégats	CFU 2023 (€)	CFU 2024 (€)	var 24/23
1	Recettes réelles de fonct. - RRF (*)	55 616 737,38	58 294 960,56	4,82%
2	Dépenses réelles fonct. hors charges financières DRF(*)	45 492 754,82	48 113 976,12	5,76%
3=1-2	Epargne de gestion	10 123 982,56	10 180 984,44	0,56%
4	Charges financières	249 721,86	225 477,67	-9,71%
	Taux d'intérêt moyen au 31/12	2,12%	2,57%	
5=3-4	Epargne brute	9 874 260,70	9 955 506,77	
5bis	Taux d'épargne brute	17,75%	17,08%	
6	Remboursement capital de la dette	2 320 601,43	913 822,74	-60,62%
	<i>dont rbt anticipé</i>	<i>1 407 657,42</i>	<i>0,00</i>	
7=5-6	Epargne nette	7 553 659,27	9 041 684,03	
	Taux d'épargne nette	13,58%	15,51%	
8	Dépenses d'équipement brut hors avances et hors subv. d'équipement	10 570 660,23	14 241 228,92	34,72%
8bis	Subventions d'équipement versées	4 990 054,19	7 671 758,70	53,74%
9	Avances versées	1 438 254,06	1 184 000,00	-17,68%
9bis	Travaux pour compte de tiers	0,00	104 480,88	
10=8+9	Total dépenses d'investissement	16 998 968,48	23 201 468,50	36,49%
	Taux exécution des crédits	64,4%	64,3%	
11	Recettes d'investissement (hors emprunt)	5 448 178,13	7 218 981,48	32,50%
12	Emprunt mobilisé	2 000 000,00	4 000 025,42	100,00%
13=11+12	TOTAL ressources d'investissement	7 448 178,13	11 219 006,90	50,63%
14=13+7-10	SOLDE DE L'EXERCICE = VARIATION FDR	-1 997 131,08	-2 940 777,57	
15	SOLDE EXERCICE N-1	6 778 326,57	4 781 195,49	
16=14+15	SOLDE AVANT RESTES A REALISER (RAR)	4 781 195,49	1 840 417,92	
17	RAR en dépenses	2 420 306,58	2 873 797,57	
18	RAR en recettes	1 238 571,97	2 985 298,01	
19=16-17+18	SOLDE APRES RAR=DISPO POUR N+1	3 599 460,88	1 951 918,36	
20	Variation de dette	-320 601,43	3 086 202,68	
21	Dette au 31/12	11 040 661,88	14 126 864,56	27,95%
22	Taux d'endettement	19,85%	24,23%	
23	Capacité de désendettement	1,12	1,42	
24	(*) Hors Fiscalité reversée = AC+FNGIR +FPIC+ dégrèvements =	29 044 195,26	29 321 935,28	

Avant d'examiner ci-après les principaux facteurs d'évolution de ces agrégats, on peut déjà retenir, à ce stade, les éléments suivants :

- Effet de ciseaux négatif sur l'exercice 2024 : les charges de fonctionnement ont progressé plus vite en pourcentage que les produits.
- Sans impact toutefois sur l'épargne brute qui se maintient globalement à 9,9 M€.
- Progression sensible de l'épargne nette en revanche du fait des remboursements anticipés de dette réalisés en 2023 ce qui contribue à améliorer l'autofinancement.
- Nette hausse des dépenses d'investissement (+36% hors dette).
- Un accroissement des recettes d'investissement dans les mêmes proportions (+32%).
- Un recours accru à l'emprunt (+100%), l'encours de dette progressant de 28%.
- Sans incidence sur la capacité de désendettement qui reste sous 2 années d'épargne brute.
- Un fonds de roulement en grande partie consommé pour financer l'investissement.

La comparaison avec l'exercice 2023 est réalisée avec les réserves suivantes :

- Périmètre de compétence quasi équivalent :
 - les voiries carrefour de Pignoux et Rue d'Issoudun ont été transférées dans le cadre du projet BHNS
 - la compétence « ouvrage hydraulique » a été confiée à la communauté d'agglomération avec une date de prise d'effet effective au 01/01/2025.
- Changement de mode de comptabilisation des subventions délibérées mais non versées en fin d'exercice : les subventions sont désormais rattachées et non plus reportées comme auparavant.
- En 2023, la collectivité a dû verser plus de 0,65 M€ d'indemnités dans le cadre de protocoles transactionnels ; ce qui n'a pas été le cas en 2024.

1.3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, nettes de produits reversés (AC, FNGIR, FPIC) progressent de 4,8% par rapport à 2023.

Cette évolution est retraitée du chapitre « 014 atténuation de produits ». En effet, s'agissant de reversement de fiscalité, soit aux communes au titre de la fiscalité économique du territoire qui excède le niveau des charges nettes transférées, soit au titre de prélèvements de l'Etat, et donc de ressources non utilisées pour le financement des compétences de l'Agglomération, le montant de ce chapitre est déduit des produits et des charges afin d'apprécier le réel niveau d'action.

Ce poste qui représente 29,3 M€ reste stable globalement :

	2023	2024
Attribution de compensation des communes	22 479 435,00	22 469 112,50
Fonds de Garantie National (FNGIR)	5 855 385,00	5 855 385,00
Fonds de péréquation (FPIC)	701 316,00	729 830,00
Dégrèvements de TASCOT	8 059,26	21 026,78
Régularisations fractions TVA 2023 suite notification des montants définitifs		246 581,00
TOTAL	29 044 195,26	29 321 935,28

On peut noter les éléments suivants :

- L'attribution de compensation de la Ville de Bourges a été réduite suite au transfert des voiries « Avenue d'Issoudun » et « Rue de Pignoux »,
- la hausse de 4,07% du prélèvement au titre du FPIC, ce qui traduit la progression du potentiel financier agrégé de la structure.

- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) n'évolue pas.
- En 2024, la collectivité a dû rembourser près de 0,25 M€ de fractions de TVA trop perçues en 2023. Cette dépense confirme l'exposition de notre EPCI aux aléas de la conjoncture économique et aux « erreurs » de prévision de l'Etat en loi de finances.

Le tableau ci-après indique par chapitre budgétaire les principales variations de postes de recettes.

CHAPITRES	2023	2024	Var %
013 – Atténuation de charges de personnel (remboursements)	329 308,03	366 657,87	11,34%
70 – Produits des services	3 295 966,55	3 355 589,67	1,81%
dont refacturation budgets annexes	1 511 099,76	1 512 952,93	0,12%
dont vente déchets	737 520,10	702 246,36	-4,78%
dont autres refacturations (mise à dispo de personnel Agglobus, Ville Bourges...)	816 217,48	1 000 159,34	22,54%
Autres dont produits IMEP ...	231 129,21	140 231,04	-39,33%
73 - Fiscalité	62 936 312,00	64 225 629,00	2,05%
74 – Dotations et subventions	17 682 202,26	19 221 238,25	8,70%
dont DGF	11 001 036,00	11 073 807,00	0,66%
dont Allocations compensatrices	4 668 561,00	5 114 592,00	9,55%
dont Participations tri déchets	1 232 510,29	2 211 126,47	79,40%
dont FCTVA fonct.	22 614,07	34 562,90	52,84%
dont subvention perçues	757 480,90	787 149,88	3,92%
75 – Autres produits	391 826,60	310 147,95	-20,85%
dont Solde ZAC César (2023) - Varennes (2024)	258 200,34	111 471,31	-56,83%
dont Autres	133 626,26	198 676,64	48,68%
76 – Produits financiers	26 066,20	37 593,10	44,22%
77 – Produits exceptionnels- cessions	0,00	100 040,00	
Total	84 660 932,64	87 616 895,84	3,49%
Fiscalité reversée (chap 014)	-29 044 195,26	-29 321 935,28	0,96%
TOTAL hors fiscalité reversée	55 616 737,38	58 294 960,56	4,82%

1.3.1. La fiscalité locale, les allocations compensatrices et les dotations

❖ La fiscalité locale

Il convient de noter les éléments suivants :

- A taux de fiscalité constants, les produits y compris rôles supplémentaires progressent de 2,05%, étant précisé que le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2024 s'est établi à 3,89 %.
- Baisse de 20% des recettes concernant la THRS par rapport à 2024, les services de l'Etat ayant procédé à un « nettoyage » de la base de données qui comportaient de nombreuses anomalies de taxation en 2023.
- les fractions de TVA destinées à compenser la suppression de la CVAE et de la taxe d'habitation ont été nettement moins élevées que les prévisions du BP (BP 2024 : 29,2M€ - réalisations : 28,3 M€). En effet, l'Etat a procédé en novembre à une régularisation négative de 1,26 M€.
- 1^{ère} année de perception de la taxe sur les friches commerciales

Cette taxe qui concerne une cinquantaine de biens sur les communes de Bourges, Mehun, Saint Doulchard et Saint Germain du Puy a pour but d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché des locaux commerciaux inoccupés depuis plus de 2 ans.

En €	CFU 2023	CFU 2024	Var 2024/2023
Produit CFE	13 055 832	13 686 050	4,83%
Taxe Habitation Résid. Secondaires	990 822	791 010	-20,17%
Taxe Foncier Bâti	-	-	
Taxe Foncier Non Bâti	38 610	39 994	3,58%
Taxe additionnelle FNB	226 957	233 945	3,08%
Taxe sur les friches commerciales	-	2 782	n.s.
Taxe surfaces commerciales (TASCOM)	2 141 963	2 576 348	20,28%
Impôts forfaitaires entreprises Réseaux (IFER)	1 145 207	1 195 647	4,40%
TEOM	15 795 977	16 454 864	4,17%
Rôles supplémentaires	1 217 026	942 947	-22,52%
Sous-Total Fiscalité	34 612 394	35 923 587	3,79%
Fraction TVA (ex CVAE)	11 173 490	11 156 646	-0,15%
Fraction TVA (ex THRP)	17 150 428	17 145 396	-0,03%
Sous-Total fractions TVA	28 323 918	28 302 042	-0,08%
TOTAL	62 936 312	64 225 629	2,05%

❖ Les dotations : 11,07 M€

Ce poste représente près de 20% des produits de fonctionnement nets de la fiscalité reversée. En 2024, il est à noter la progression de la dotation d'intercommunalité (+13,5%) qui permet de compenser la diminution de la dotation de compensation (-1,7%).

	CFU 2023	CFU 2024
Dotation intercommunalité	1 682 535	1 909 513
Dotation de compensation	9 318 501	9 164 294
	11 001 036	11 073 807

❖ Les allocations compensatrices d'exonérations ou d'allègements des bases fiscales : 5,11 M€

Elles progressent encore en 2024 de près de 9,5% par rapport à l'an dernier. Constituées essentiellement de compensations au titre de la réduction de 50% des bases de CFE des établissements industriels, elles témoignent du poids et du dynamisme de cette catégorie d'entreprises dans notre territoire.

1.3.2. Autres éléments

Il convient de signaler :

⇒ **les recettes liées à la collecte sélective**

La collectivité a perçu plus de 2,2 M€ de soutien des éco organismes soit une hausse de plus de 0,98 M€ par rapport à 2023.

⇒ **la cession de la parcelle de l'ancienne déchetterie des Danjons : 0,1 M€**

⇒ **subventions perçues**

Le montant des subventions de fonctionnement perçues par la collectivité est en progression par rapport à 2023 (3,9%). Les principaux financements concernent :

- le programme de renouvellement urbain et les aides en matière d'habitat,
- la plateforme territoriale de rénovation énergétique,

- le contrat Cœur de ville, Petites villes de demain et territoires d'industrie,
- les soutiens aux projets campus connecté, territoire zéro chômeur de longue durée et conseillers numériques, :
- ainsi que des aides liées à l'enseignement supérieur.

1.4. Les dépenses de fonctionnement hors charges financières

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2024 progressent de 5,76% par rapport à 2023 (hors charges financières et hors chapitre 014).

Elles se répartissent ainsi par chapitre :

CHAPITRES	2023	2024	Var %
011 - Charges à caractère général	17 344 628,76	18 899 841,42	8,97%
dont Marchés de collecte et traitement OM	14 349 510,28	15 275 548,06	6,45%
dont autres dépenses	2 995 118,48	3 624 293,36	21,01%
Taux exe crédits	90,68%	92,52%	
012 - Charges de personnel	17 913 907,20	18 548 701,41	3,54%
Taux exe crédits	95,00%	95,72%	
65 -Autres charges de gestion courante	10 170 613,51	10 587 582,46	4,10%
dont subv. BCEC 2028		250 000,00	
dont Subventions d'équilibre Bud. Annexes	747 697,61	1 221 899,79	63,42%
dont contingent incendie	4 735 759,00	4 976 611,00	5,09%
dont subventions en matière économique et aéroport	681 267,41	977 154,52	43,43%
dont Indemnités Elus	805 578,73	836 476,31	3,84%
dont subventions AD2T	626 549,00	655 184,00	4,57%
dont subv. organismes enseignant supérieur	815 000,00	525 500,00	-35,52%
dont cotisations organismes GEMAPI	196 593,96	203 874,03	3,70%
dont cotisations PETR Centre Cher	219 402,00	230 152,70	4,90%
dont Indemnité divers protocoles	654 964,15	-	-100,00%
dont autres: DSP gestion aires GDV ...	687 801,65	710 730,11	3,33%
Taux exe crédits	80,78%	95,86%	
67 - Charges exceptionnelles	63 605,35	77 850,83	22,40%
Total charges hors fiscalité reversée	45 492 754,82	48 113 976,12	5,76%
Fiscalité reversée (chapitre 014)	29 044 195,26	29 321 935,28	0,96%
TOTAL CHARGES	74 536 950,08	77 435 911,40	3,89%

On peut observer les points suivants :

- **les charges de collecte et traitement des ordures ménagères**

C'est toujours la compétence qui pèse le plus dans les charges à caractère général, principalement pour les marchés de prestations de services (14,85 M€) qui ont été particulièrement impactés par l'inflation et ses conséquences en matière de révisions des prix contractuelles.

On peut noter comme l'an passé, que le volume de ces charges supplémentaires (+ 0,9 M€) est supérieur à celui du produit de TEOM (+0,66 M€). Néanmoins, la collectivité a perçu, cette année, 1 M€ de recettes en plus concernant les soutiens Eco Emballages ce qui permet de réduire le déséquilibre financier du service.

- **les charges de personnel**

En 2024, les charges de personnel, y compris les mises à disposition de services des communes (Gestion des Eaux Pluviales, Entretien des zones d'activités), progressent de 3,5%. Au 31 décembre 2024, le tableau des emplois pourvus fait apparaître 314 postes (en Equivalent Temps Plein) contre 300 l'an dernier.

- **les autres charges à caractère général**

L'évolution est en grande partie liée à la progression des dépenses d'animation en matière de développement économique avec comme objectif d'attirer de nouvelles activités sur le territoire.

- **les subventions aux budgets annexes**

L'équilibre des budgets annexes a nécessité de leur apporter 474 K€ de subventions de plus qu'en 2023. Ce complément de financement est lié à l'accroissement de la subvention versée au budget Lahitolle.

Subventions d'équilibre	2023	2024
ACTIVITES LOCATIVES	319 939,74	294 281,30
LAHITOLLE	148 337,23	621 977,91
ARCHEOLOGIE	279 420,64	305 640,58
TOTAL	747 697,61	1 221 899,79

- **le contingent incendie**

Comme en 2023, la contribution au budget du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours a progressé de 5%.

- **Les subventions**

A compter de l'exercice 2024, les subventions délibérées non encore versées font désormais l'objet d'un rattachement à l'exercice et ne sont plus reportées comme antérieurement. Procéder dorénavant ainsi permettra de mieux comparer les exercices, en particulier ceux sur lesquels les versements de subventions n'auront pas pu être réalisés dans l'année.

A titre de comparaison, le montant total des subventions ayant fait l'objet d'un report, fin 2023, s'était établi à 0,28 M€ contre 0,66 M€ de subventions rattachées fin 2024.

Il convient également de noter que la collectivité a mis en place pour la première fois une autorisation d'engagement pluriannuel dans le cadre de la contribution à l'association Bourges Capitale Européenne de la Culture.

Subvention. BCEC	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Echéancier	250 000	800 000	1 000 000	2 000 000	1 150 000	5 200 000

1.5. Les charges financières et l'amortissement de la dette

Les 2 tableaux suivants présentent l'évolution des charges financières et des remboursements de la dette étant précisé qu'en 2023 la collectivité avait remboursé par anticipation plus de 1.4 M€ de dette :

Charges financières	2023	2024	var
Intérêts réglés à l'échéance	219 349,71	225 857,50	2,97%
Intérêt courus non échus	5 338,83	-379,83	-107,11%
Indemnités de remboursement anticipé	25 033,32	0,00	NS
TOTAL	249 721,86	225 477,67	-9,71%

Remboursement du capital	2023	2024	var
Remboursements à l'échéance	912 944,01	913 822,74	0,10%
Remboursements anticipés	1 407 657,42	0,00	-100,00%
TOTAL	2 320 601,43	913 822,74	-60,62%

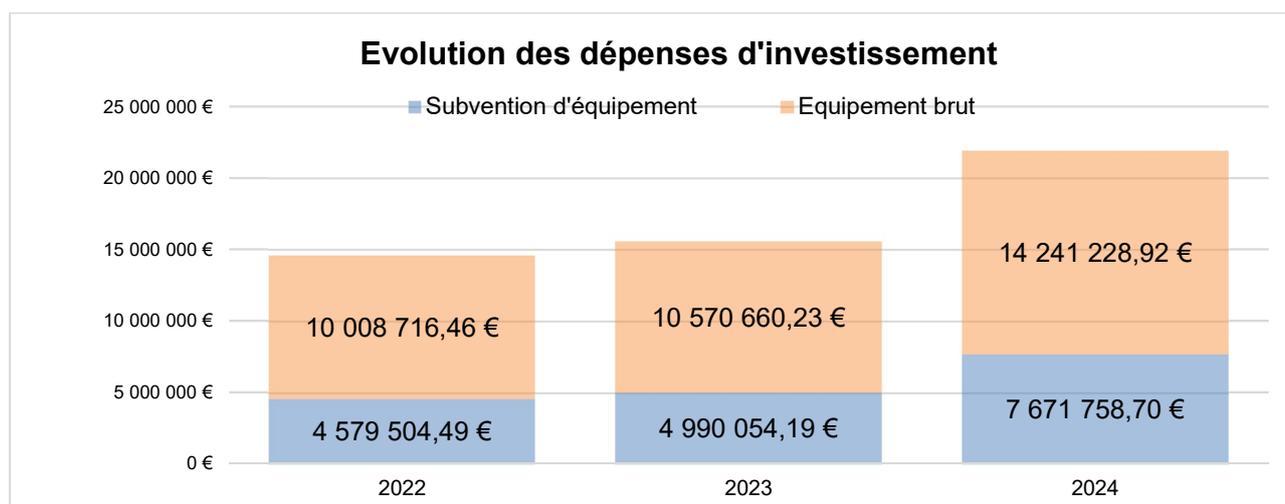
1.6. Les dépenses d'investissement (hors dette)

Elles progressent globalement de 36,5 % par rapport à 2023.

Le tableau de synthèse en page 6 décompose ces dépenses en dépenses d'équipement brut, subventions d'équipement et avances versées :

- Les dépenses d'équipement brut et les subventions ont vocation à figurer durablement à l'actif, tant que leur dépréciation par amortissement éventuel n'aura pas été complètement constatée.
- Les avances versées constituent des créances qui disparaîtront de l'actif dès qu'elles auront été remboursées. En 2024, ces avances versées se décomposent comme suit :
 - avance concession d'aménagement L'EPICENTRE : 0,74 M€,
 - régularisation d'écritures comptables concernant la concession de la ZAC Beaulieu : 0,44 M€.

L'évolution des dépenses corrigées (hors avances), sur les trois dernières années, se présente comme suit :



Ainsi, en 2024, les dépenses d'investissement (subvention et équipement) s'établissent à 21,91 M€, progressant réellement de 40,8% par rapport à 2023.

Les subventions versées représentent plus de la moitié des dépenses d'équipement (7,67 M€). Bourges Plus participe au développement du territoire dans le cadre des fonds de concours attribués aux communes membres mais aussi en apportant un soutien financier à certains projets d'intérêt local portés par le département, les établissements d'enseignement supérieur et les bailleurs sociaux.

De plus, depuis 2023, en tant que gestionnaire délégué des aides à l'habitat, la communauté d'agglomération verse directement aux habitants les aides pour la rénovation des bâtiments. Ce poste a plus que doublé entre 2023 et 2024 passant de 1 M€ en 2023 à 2,47 M€ en 2024.

Le tableau qui suit retrace les destinations de ces dépenses par compétence. Il est établi à partir d'un regroupement des montants mandatés par chapitre-opération (en euros) :

Chapitres opérations -	CFU 2024
11 - Bâtiments administratifs	743 566,08
11301- Schéma directeur systèmes informations	530 938,54
12 - Aires accueil gens du voyage	92 568,24
15 - Voirie communautaire	124 017,76
15001 –Rocade nord-ouest 1ère phase <i>APCP</i>	200 000,00
15002 –Rocade nord-ouest 2ème phase <i>APCP</i>	1 575 000,00
15105 - Travaux Place Hervier <i>APCP</i>	866 997,00
16 - ZA transférées	715 913,41
18 – Actions développement économique	86 785,49
21604 - FDC Canal de Berry <i>APCP</i>	50 720,36
21608 - DISC 1 et DISC 2 <i>APCP</i>	923 306,21
22 - Aides au logement	27 072,00
22600 - aides à la pierre	68 815,80
22606 - Bourges Habitat participation <i>APCP</i>	367 000,00
22620 - Aides à la pierre - parc privé <i>APCP</i>	2 474 861,00
26 - Elimination des déchets	311 459,96
26202 – Biodéchets <i>APCP</i>	1 835 437,23
27 - Compétence Incendie	56 366,83
28 - Formation continue	7 783,25
29 - Enseignement supérieur (participation CCI et pôle sanitaire et social)	444 831,98
29102 - ENSA <i>APCP</i>	159 223,91
29103 - Equipement sportif Lahitolle <i>APCP</i>	2 030 000,00
30 - Politique de la Ville (renouvellement urbain)	1 421 246,50
31 - Documents d'urbanisme	9 637,03
32 - Mobilités douces	0,00
32000 - Plan vélo intercommunal <i>APCP</i>	2 329 826,90
32102 - Participation véloroute V48 <i>APCP</i>	165 000,00
34 - Projets aménagements et développement du territoire	482 557,21
34400 - Réserves foncières <i>APCP</i>	412 604,88
35 - Eaux pluviales	3 030 702,04
36100 – BHNS route d'Issoudun <i>APCP</i>	33 768,01
26/27 - Participations	334 980,00
TOTAL	21 912 987,62

Les principales réalisations sont listées ci-dessous.

⇒ Développement économique

- Requalification de zones d'activités (études et travaux) notamment sur Mehun sur Yèvre : 0,7M€,
- Aides à l'immobilier versées aux entreprises : 0,05 M€,
- Aides tourisme : 0,03 M€,
- ...

⇒ Logement

- Protocole de redressement de Bourges Habitat : 0,367 M€,
- Aides à la pierre – parc privé : 2,47 M€ dont 0,4 M€ de participation propre à Bourges Plus,
- Aides à la pierre - logement social : 0,06 M€ (part Bourges Plus + part Etat).

⇒ Solidarité communautaire

Sont regroupées sous cet item les aides à l'investissement des communes à travers les dispositifs de Dotation Intercommunale de Solidarité Communautaire (DISC) et des fonds de concours spécifiques « Canal de Berry à vélo ». En 2024, les communes bénéficiaires de versements ont été les suivantes :

COMMUNES	DISC	CANAL DE BERRY A VELO
ANNOIX	0,00	112,97
ARCAY	1 734,08	0,00
BERRY-BOUY	62 473,20	0,00
BOURGES	200 000,00	38 176,76
CHAPELLE	47 260,89	0,00
LE SUBDRAY	33 976,89	0,00
LISSAY LOCHY	32 321,18	0,00
MARMAGNE	74 245,18	3 542,18
MEHUN	57 299,58	4 691,86
MORTHOMIERS	17 237,01	0,00
PLAIMPIED	82 626,00	2 778,99
SAINTJUST	30 094,84	1 417,60
ST DOULCHARD	116 411,70	0,00
ST GERMAIN DU PUY	102 565,66	0,00
TROUY	44 420,00	0,00
VORLY	20 640,00	0,00
TOTAL	923 306,21	50 720,36

⇒ Plan Vélo Intercommunal et participation à la Véloroute V48

- Dont travaux sur Bourges (Pont supérieur, Barbes...) : 1,75 M€,
- Dont travaux sur Plaimpied : 0,11 M€ ,
- Dont travaux sur Trouy : 0,12 M€,
- Dont travaux sur St Just : 0,07 M€,
- Autres : 0,43 M€ dont 0,16 M€ de participation pour la véloroute V48 « Bourges – Aubigny ».

⇒ Eaux Pluviales

- Schéma directeur des eaux pluviales : 0,23 M€,
- Acquisition d'un hydrocureur : 0,7 M€,
- Etudes et travaux 2 M€ ; les plus importantes opérations ayant été réalisées sur Bourges (1,4 M€), St Germain du Puy (0,38 M€) et à Plaimpied (0,13 M€).

⇒ Enseignement Supérieur

- Poursuite du projet de construction du complexe sportif à Lahitolle : 2 M€,
- Travaux bâtiments ENSA : 0,16 M€,
- Participations versées : 0,44 M€ ...

⇒ Rocade Nord-Ouest : participations versées au département :1,77 M€.

⇒ Déchets

- Mise en place des équipements pour la collecte des bio-déchets : 1,83 M€,
- Investissements récurrents : 0,3 M€.

⇒ Participations financières

- Au titre du développement de nos outils pour l'aménagement du territoire :
 - Participation au capital social de la Société Publique Locale SLAM Berry (50 000 €).
 - Abondement de 34 980 € au capital de la SEM TERRITORIA,
- Et, afin d'atteindre les objectifs des dispositifs Cœur de Ville et Petites Villes de Demain : participation de 250 000 € au capital de la SEM Foncière de redynamisation.

⇒ Politique de la Ville

L'année 2024 a été marquée par le 1^{er} versement de la participation de l'agglomération à la concession d'aménagement du quartier des Gibjoncs (1,2 M €).

⇒ Bâtiments dont Projet Maison de l'Agglomération : 0,74 M€ .

⇒ Voirie

La principale opération 2024 concerne le démarrage de la requalification de la place Hervier : 0,86 M€.

⇒ Réserves foncières

Il faut noter en particulier l'acquisition de l'ancien centre commercial Turly : 0,39 M€.

1.7. Les recettes d'investissement (hors emprunts)

Le tableau suivant présente l'évolution des recettes d'investissement :

	2023	2024	var
F.C.T.V.A.	1 260 729,10	964 413,54	-23,50%
Subventions	4 187 449,03	5 699 458,07	36,11%
<i>dont AC d'invst des communes</i>	536 595,00	601 148,00	12,03%
Régularisations exercices antérieurs		555 109,87	
TOTAL	5 448 178,13	7 218 981,48	32,50%

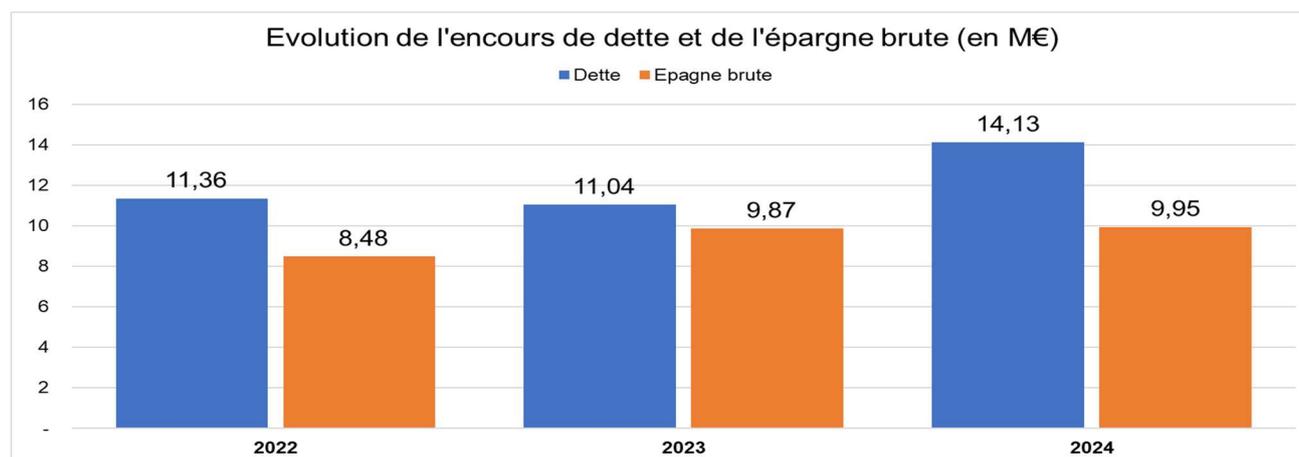
Les subventions reçues témoignent de la recherche active de financement et de l'accompagnement de nos partenaires. Elles comprennent également les Attributions de Compensation (AC) versées par les communes dans le cadre du transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines .

Parmi les subventions perçues, il convient aussi de signaler :

- 2,08 M € en matière de logement dont 1,9 M € versés par l'ANAH dans le cadre de la nouvelle délégation des aides à la pierre (habitat privé), le solde correspondant à la part Etat (logement locatif social),
- 0,85 M€ pour la construction de l'équipement sportif Lahitolle dont 0,6 M€ de la part de la Région et 0,25 M€ du Département,
- 0,6 M€ de financements pour les opérations en lien avec le plan vélo,
- 0,5 M€ de participations suite à la réalisation de travaux dans les zones d'activités,
- 0,5 M€ de participation de la Ville de Bourges dans le cadre des dépenses communes en matière d'informatique (années 2022 à 2024),
- 0,1 M€ correspondant à un 1^{er} acompte de subvention CRST dans le cadre du projet de maison de l'agglomération,
- ...

1.8. Les recettes d'emprunts

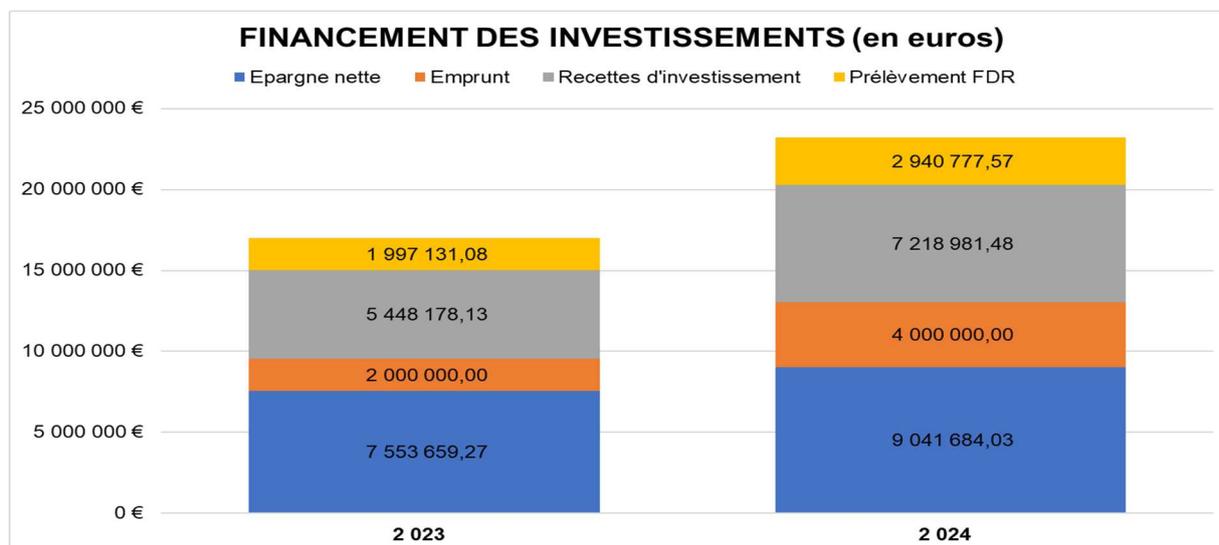
En 2024, la collectivité a mobilisé un emprunt de 4 M€ .



Au 31/12/2024, l'encours de dette auprès des organismes bancaires s'établit à 14,13 millions d'euros sur ce budget. La dette de ce budget est composée de 49 % d'emprunts à taux variable, le taux d'intérêt moyen est de 2,57% et la durée résiduelle moyenne est de 8 ans et 6 mois.

1.9. Le financement des investissements

La structure du financement des investissements de l'exercice comprend toujours une part majoritaire de fonds propres.



1.10. Les ratios

Nos ratios ont évolué de la manière suivante :

RATIOS BUDGET PRINCIPAL POP B+	CFU 2023 105 487	CFU 2024 104 700	moyenne Agglos 2023
1 - Dep Réelles Fonct / (DRF) pop € / hab	434	462	446
2 - Pds impôts directs / pop € / hab	178	186	187
2bis - Idem hors reversement € / hab	-98	-94	27
3 - Rec Réelles Fonct (RRF) / pop € / hab	527	557	550
4 - Dep eqpt brut (hors 204) / pop € / hab (*)	94	133	111
5 - encours dette/pop € / hab	105	135	380
6 - DGF /pop € / hab	104	106	86
7 - Dep de personnel/DRF en % des DRF	39,2%	38,37%	39,40%
9 -Indicateur (DRF + Rbt K) / RRF en % des RRF	86,4%	84,49%	87,50%
10 - Dep eqpt / RRF en % des RRF	17,7%	23,85%	20,20%
11- Dette / RRF en % des RRF	19,8%	24,23%	68,90%

(*) hors subventions d'équipement versées

Ce qui nous distingue surtout des autres communautés d'agglomération, demeure toujours notre faible endettement, et notre DGF / hab supérieure à la moyenne.

La hausse de l'endettement n'a pas engendré de dégradation de notre capacité de désendettement qui reste en dessous des 2 ans d'épargne brute.

A noter également : en 2024, nos dépenses d'équipement brut par habitant (133€ / hab) excèdent de 20% celles de la moyenne des agglomérations (111 € /hab – valeur 2023).

2. Les autres budgets à caractère administratif

2.1. Le budget Archéologie Préventive

Le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe « Archéologie Préventive » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	817 254,34 €	817 254,34 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	817 254,34 €	817 254,34 €	0,00 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				0,00 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				0,00 €

Sont inscrites sur ce budget, les actions de fouilles archéologiques, les opérations de diagnostics et les actes de sauvegarde et valorisation des vestiges.

Les principales caractéristiques de ce budget peuvent être présentées comme suit :

- 11 agents permanents sont affectés sur ce budget, qui recourt également à des contractuels en cas de nécessité.
- L'activité du service est très fluctuante d'une année sur l'autre en fonction des demandes d'aménagement sur le territoire, ce qui rend l'équilibre de ce budget annexe complexe.

Dépenses	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	134 233,14	151 531,32	362 598,62	179 752,48
Charges de personnel	494 694,91	529 436,66	591 202,74	637 501,86
TOTAL	628 928,05	680 967,98	953 801,36	817 254,34

Recettes	2021	2022	2023	2024
Fouilles	85 218,25	330 417,27	485 723,71	356 407,15
Diagnostics	197 816,04	140 377,86	147 286,67	128 351,65
Autres	32 977,86	67 597,72	41 370,34	26 853,92
TOTAL	316 012,15	538 392,85	674 380,72	511 612,72

Une subvention annuelle du budget principal est nécessaire afin d'équilibrer ce budget annexe.

	2021	2022	2023	2024
Subvention	312 917,00	142 575,00	279 421,00	305 641,62

- Ce budget ne comporte aucune écriture au niveau de la section d'investissement. Le **solde d'exécution fin 2024 est nul**.

A titre complémentaire, les recettes titrées sur 2024 sont listées ci-dessous, étant précisé que les recettes liées à l'activité de fouilles sont assujetties à la TVA :

- L'activité de fouilles

Les recettes concernant les fouilles sont principalement liées à 2 opérations :

- Ville de Bourges_ Place Cujas : 0,18 M€,
- Conseil Départemental_ Création nouveau tronçon rocade : 0,16 M€.

- L'activité de diagnostics archéologiques

En 2024, le service Archéologie a accompagné sept dossiers d'aménagement en réalisant autant de diagnostics répartis sur le territoire de l'agglomération sur les communes de Bourges, Plaimpied et Saint Doulchard.

Pour assurer cette compétence, la communauté d'agglomération reçoit une subvention du Ministère de la Culture en cas de prescription de diagnostic archéologique par l'Etat. La subvention perçue en 2024 de 111 712€ concerne la compensation des travaux engagés par le service entre le 1er juin 2022 et le 31 mai 2023. Son mode de calcul (coût forfaitaire par m² de fouille et coefficient en fonction de la complexité des opérations) ne tient pas compte des coûts réellement supportés par la collectivité.

- L'activité de sauvegarde et de valorisation

Le service réalise également des opérations de sauvegarde et de valorisation. Une partie de ces actions, notamment de mise en valeur des anciennes collections, sont soutenues financièrement par la DRAC Centre Val de Loire. Ainsi, elle a perçu 24 500 € en 2024.

2.2. Le budget Technopole Lahitolle

Ce budget assujéti à la TVA retrace les dépenses liées à l'aménagement du quartier Lahitolle ainsi que les coûts d'entretien.

2.2.1. Détermination des résultats et synthèse de l'activité de ce budget en 2024

Le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe « Technopole Lahitolle » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	165 277,68 €	621 977,91 €	456 700,23 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	165 277,68 €	621 977,91 €	456 700,23 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	3 311 346,83 €	2 000 657,04 €	-1 310 689,79 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	513 500,24 €	513 500,24 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	3 311 346,83 €	2 514 157,28 €	-797 189,55 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	16 189,00 €	521 943,32 €	505 754,32 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				-291 435,23 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				456 700,23 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				165 265,00 €

Les principales caractéristiques de ce budget sont les suivantes :

- L'année 2024 a été marquée par la réalisation de plus de 2,4 M€ de dépenses d'équipement. En parallèle, la communauté d'agglomération a bénéficié de plus de 1,5 M€ de subventions d'équipement (0,35 M€ provenant de la Région et 1,16 M€ de la part de l'Etat dans le cadre du fonds friche), ce qui a permis de ne pas recourir à de nouveaux emprunts.
- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,16 M€ et comprennent
 - des dépenses d'exploitation 0,12 M€, comprenant l'entretien, l'éclairage public, le paiement des taxes foncières,
 - et des charges financières : 0,04 M€.
- Une subvention de fonctionnement d'un peu plus de 0,6 M€ a été versée par le budget principal.

2.2.2. Zoom sur les dépenses d'investissement (hors dette)

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 2 480 988,60€. Elles se décomposent comme suit :

- 2^{ème} tranche de travaux Lahitolle : 82 276,19 €

Cette opération gérée dans le cadre d'une autorisation pluriannuelle de 2,6 M€ a pour objet la réalisation de voiries secondaires permettant une liaison entre la rue Maurice Roy et la rue Emile Hilaire Amagat, ainsi qu'une liaison piétonne entre la place Gribeauval et la rue de la Salle d'Armes. Depuis le démarrage de cet aménagement, la collectivité a mandaté près de 2,4 M€ de dépenses, les principaux équipements ayant été réalisés sur les exercices 2020 à 2022.

- 3^{ème} tranche de travaux Lahitolle : 2 370 644,95 €

Cette 3^{ème} phase a pour objet la dépollution et la réalisation de travaux à l'ouest de la rue Maurice Roy et au sud du Centre d'Affaires en incluant le bâtiment 696. Initialement estimé à 5,3 M€, le coût de ce projet a été revu pour le porter à 7,1 M€, la collectivité ayant été confrontée à différentes contraintes techniques du fait qu'il s'agit d'une ancienne friche militaire. Depuis la création de ce programme pluriannuel, les dépenses en lien avec cet aménagement s'élèvent à plus de 3,5 M€.

- Autres dépenses d'équipement : 28 077,46€

Sont ici retracés les petits travaux de voirie et d'aménagement d'espaces verts et les frais pour la réalisation de divisions parcellaires.

2.2.3. Dépenses liées à la dette : 347 709,01€ (amortissement du capital emprunté

Au 31/12/2024, l'encours de dette auprès des organismes bancaires s'établit à plus de 2,6 M€ sur ce budget. Aucun emprunt n'a été mobilisé au cours de l'exercice.

La dette de ce budget est composée de 80% d'emprunts à taux fixe, le taux d'intérêt moyen au 31/12/2024 est de 1,24 % et la durée résiduelle 8 ans.

Pour mémoire, en 2023 pour éviter de recourir à un emprunt auprès d'organismes bancaires et donc alourdir les charges financières des exercices futurs, la collectivité a versé une avance de 1,1 million d'euros à ce budget, dans l'attente de la cession de parcelles.

2.2.4. Subvention d'équilibre versée par le budget principal

Une subvention annuelle du budget principal est nécessaire afin d'équilibrer ce budget annexe :

2021	2022	2023	2024
119 755,00	105 623,28	148 337,23	621 977,91

En 2024, la prudence a conduit à maximiser la subvention versée afin de repousser encore à plus tard le recours à l'emprunt.

2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA

Le budget annexe « Activités Locatives » regroupe tous les bâtiments à vocation économique loués par la Communauté d'Agglomération situés dans les quartiers Chancellerie, Comitec, Esprit I, Pôle capteur, Lahitolle et parc d'activités César.

2.3.1. Détermination des résultats

Le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe « Activités locatives » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	1 126 144,94 €	1 297 081,65 €	170 936,71 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	1 126 144,94 €	1 297 081,65 €	170 936,71 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	618 257,45 €	637 993,72 €	19 736,27 €
	Solde antérieur reporté (d)	152 729,84 €	0,00 €	-152 729,84 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	770 987,29 €	637 993,72 €	-132 993,57 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	37 943,14 €	0,00 €	-37 943,14 €
	Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement			-170 936,71 €
	Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement			170 936,71 €
	Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)			0,00 €

Les principales caractéristiques de ce budget sont les suivantes :

- S'agissant d'un budget de locations, il est assujéti à la TVA et toutes les dépenses d'équipement ainsi que les recettes associées font l'objet d'amortissement.
- La valeur de l'actif immobilisé s'élève à 17 M€ fin 2024.
- Le **solde d'exécution fin 2024 est nul**, l'excédent de fonctionnement devant être inscrit en totalité pour la couverture du déficit d'investissement.
- Les recettes de location y compris charges locatives ont progressé de 7 % par rapport à 2023 tandis que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1%.
- Le remboursement de la dette (0,3 M€) constitue la principale dépense de la section d'investissement
- Les dépenses d'équipement réalisées (0,03 M€) ont été autofinancées (pas de nouvel emprunt mobilisé).
- Une subvention d'équilibre a été versée par le budget principal pour 0,29 M€.

2.3.2. La section de fonctionnement

Le tableau suivant retrace, par bâtiment, l'évolution des recettes de loyers hors charges locatives :

Bâtiments	CFU 2023	CFU 2024
Pole libération	209 582,44	227 813,82
Comitec	81 813,15	87 181,58
Hôtel d'entreprises Lahitolle	52 419,01	59 992,76
Centre d'affaires Lahitolle	12 950,69	12 837,66
Locaux Esprit I	72 014,94	74 559,08
Locaux Pôle Capteur	13 688,20	14 591,52
PA Cesar_ Crèche (Année 2023 : 2 années facturées)	6 950,43	3 989,51
TOTAL	449 418,86	480 965,93

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2024 comparées à celles de 2023, se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CFU 2023	CFU 2024	Evol 2024/2023
011 - Charges à caractère général	570 021,58	552 805,56	-3,02%
65 - Autres charges courantes	8 130,06	28 679,10	n.s.
66 - Charges financières	87 210,29	91 154,91	4,52%
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	
TOTAL	665 361,93 €	672 639,57 €	1,09%

2.3.3. La section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'établissent à 343 293,45 € et se décomposent comme suit :

- remboursement du capital de la dette, à hauteur de 308 524,92 €,
- reversement des dépôts de garantie lors de la fin des locations : 787,33 €,
- et des dépenses d'équipement pour 33 981,20 €.

Les recettes d'investissement représentent 184 488,35 € et comprennent :

- 181 971,93 € d'excédents de fonctionnement capitalisés. Il s'agit d'une partie de l'excédent de fonctionnement comptabilisé au 31/12/2023 affecté en investissement pour la couverture du besoin de financement constaté fin 2023,
- 2 516,42 € de dépôts de garantie versés par de nouveaux locataires.

Le montant des amortissements sur l'exercice 2024 est le suivant :

- Amortissement des biens : 451 305,37 €,
- Amortissement des subventions liées : 274 964 €.

2.3.4. Subvention d'équilibre

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre de 294 281,30 €, montant en légère baisse par rapport à 2023.

2021	2022	2023	2024
393 607,47	333 492,07	319 939,74	294 281,30

2.3.5. La dette

Au 31/12/2024, l'encours de dette auprès des organismes bancaires s'établit à 2,8 M€ sur ce budget.

Aucun emprunt n'a été mobilisé au cours de l'exercice. La dette de ce budget est composée de 74 % d'emprunts indexés sur le livret A. Le taux d'intérêt moyen au 31/12/2024 est de 3,19% et la durée résiduelle 10 ans et 6 mois.

3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement

Sont regroupés sous cette thématique les espaces aménagés par la collectivité en vue d'être vendus à des entreprises pour l'exercice de leurs activités économiques.

- Le Parc d'activités du Moutet, situé près de l'entrée de l'autoroute A 71 au sud de la RN 151 (44 hectares),
- ainsi que les parcs d'activités aménagés à partir de 2019 qui sont désormais regroupés dans un seul budget annexe, le suivi financier étant individualisé par opération comme la réglementation l'impose.

S'agissant de budgets de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

3.1. Le budget Parc d'activités du Moutet

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	222 001,84 €	608 510,52 €	386 508,68 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	1 446 475,52 €	1 446 475,52 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	222 001,84 €	2 054 986,04 €	1 832 984,20 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	211 720,73 €	0,00 €	-211 720,73 €
	Solde antérieur reporté (d)	1 405 298,67 €	0,00 €	-1 405 298,67 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	1 617 019,40 €	0,00 €	-1 617 019,40 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				-1 617 019,40 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				1 832 984,20 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				215 964,80 €

De manière synthétique, il convient de noter que :

- La collectivité a poursuivi les travaux d'aménagement pour 222 001,84 €.
- Une cession a été enregistrée sur cet exercice pour 383 600 €.
- Le montant de l'avance consentie par le budget principal restant à rembourser fin 2024 s'élève à 1 983 136,57 € et correspond au montant des cessions (HT) qu'il reste à réaliser afin d'équilibrer l'opération (il reste pour cela 56 000 m2 cessibles).
- Ce budget ne comporte pas de dette bancaire.

3.2. Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019

Aucune opération n'ayant été réalisée en 2024 sur ce budget, le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe « Parcs d'Activités aménagés à partir de 2019 » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	4 818,70 €	4 818,70 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	0,00 €	4 818,70 €	4 818,70 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				4 818,70 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				4 818,70 €

4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux

Conformément au code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération a constitué des budgets annexes pour la gestion des services Eau et Assainissement qui sont des services publics industriels et commerciaux.

Ces budgets annexes sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leurs activités, le budget principal ne pouvant pas leur verser de subventions.

L'approche bilancielle fait surtout sens pour ce type de budget dont la structure financière détermine les conditions de l'exploitation, bien plus que pour les budgets dits « administratifs » qui n'obéissent pas à une logique purement marchande. Ainsi, la diminution de l'actif net d'un SPIC sera préoccupante si elle traduit une baisse des immobilisations nécessaires à l'exploitation, et donc une vétusté des moyens de production.

Ce n'est pas le cas pour notre collectivité : l'actif net du budget eau étant encore cette année en progression, tandis que sur le budget Assainissement Collectif la baisse provient des opérations de sortie de l'actif de l'ancienne station d'épuration de Bourges désaffectée et en partie détruite.

4.1. Le budget Eau

4.1.1. Détermination des résultats

Le compte financier unique 2024 du Budget Annexe Eau s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	10 449 444,52 €	12 695 078,50 €	2 245 633,98 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	1 580 368,81 €	1 580 368,81 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	10 449 444,52 €	14 275 447,31 €	3 826 002,79 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	8 472 303,82 €	11 679 873,57 €	3 207 569,75 €
	Solde antérieur reporté (d)	5 612 666,19 €	0,00 €	-5 612 666,19 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	14 084 970,01 €	11 679 873,57 €	-2 405 096,44 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	1 241 373,09	1 515 542,32 €	274 169,23 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				2 130 927,21 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				3 826 002,79 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				1 695 075,58 €

A la clôture de l'exercice 2024, 1,69 M€ apparaissent disponibles pour le financement de l'exercice 2025. Au niveau du bilan, tel qu'il figure au CFU, le résultat de l'exercice s'intègre comme suit :

EN €	PASSIF 2023	PASSIF 2024	Variation
Fonds propres	84 050 552,85	86 345 671,08	2 295 118,23
<i>dont résultat de l'exercice</i>	2 314 319,60	2 245 633,98	-68 685,62
Provisions pour risques et charges	40 470,00	54 080,00	13 610,00
Dettes financières	2 088 063,81	4 104 603,14	2 016 539,33
Dettes non financières	5 862 767,14	6 178 768,96	316 001,82
Autres	176 614,18	249 543,51	72 929,33
TOTAL	92 218 467,98	96 932 666,69	4 714 198,71

EN €	ACTIF 2023	ACTIF 2024	Variation
Actif net immobilisé	84 744 622,17	89 069 331,58	4 324 709,41
Actif circulant	7 310 453,09	7 707 935,76	397 482,67
Autres	163 392,72	155 399,35	-7 993,37
TOTAL	92 218 467,98	96 932 666,69	4 714 198,71

Le résultat propre à l'exercice 2024 est quasiment stable par rapport à 2023, alors que l'actif net immobilisé a progressé de plus de 5%. Le financement des immobilisations a été assuré par l'augmentation des fonds propres (issue des résultats antérieurs mis en réserves) mais aussi le recours à l'emprunt (+ 96 % par rapport au CFU 2023).

4.1.2. Les mouvements réels

Les principaux agrégats budgétaires ont évolué comme suit :

en €	Agrégats	CFU 2023	CFU 2024	var 24/23
1	Recettes réelles de fonct - RRF (*)	12 477 975,93	12 416 115,83	-0,50%
2	Dépenses réelles de fonct hors charges financières DRF (*)	7 501 081,50	7 296 251,52	-2,73%
3=1-2	Epargne de gestion	4 976 894,43	5 119 864,31	
4	Charges financières	25 812,59	34 653,80	34,25%
	Taux d'intérêt moyen au 31/12	1,39%	2,76%	
5=3-4	Epargne brute	4 951 081,84	5 085 210,51	
5bis	Taux d'épargne brute	39,68%	40,96%	
6	Remboursement capital de la dette	335 891,96	340 891,96	1,49%
7=5-6	Epargne nette	4 615 189,88	4 744 318,55	
	Taux d'épargne nette	36,99%	38,21%	
8	Dépenses eqpt brut hors avances et hors subv d'eqpt	10 608 160,67	7 434 644,70	-29,92%
10=8+9	Total dépenses d'investissement	10 608 160,67	7 434 644,70	-29,92%
11	Recettes d'investissement (hors emprunt)	1 031 449,38	333 453,01	-67,67%
12	Emprunt mobilisé	150 000,00	2 350 000,00	1466,67%
13=11+12	TOTAL ressources d'investissement	1 181 449,38	2 683 453,01	127,13%
14=13+7-10	SOLDE DE L'EXERCICE = VARIATION FDR	-4 811 521,41	-6 873,14	
15	SOLDE EXERCICE N-1	6 239 300,90	1 427 779,49	
16=14+15	SOLDE AVANT RESTES A REALISER (RAR)	1 427 779,49	1 420 906,35	
17	RAR en dépenses	1 197 410,68	1 241 373,09	
18	RAR en recettes	1 350 000,00	1 515 542,32	
19=16-17+18	SOLDE APRES RAR=DISPO POUR N+1	1 580 368,81	1 695 075,58	
20	Variation de dette	-185 891,96	2 009 108,04	
21	Dette au 31/12	2 081 376,84	4 090 484,88	96,53%
22	Taux d'endettement	16,68%	32,94%	
23	Capacité de désendettement	0,4	0,8	

Avant d'examiner ci-après les principaux facteurs d'évolution de ces agrégats, on peut retenir à ce stade :

- Des produits d'exploitation en légère baisse mais des charges qui diminuent encore plus (effet part importante de charges exceptionnelles en 2023),
- Stabilisation en conséquence des niveaux d'épargne,
- Recul des dépenses d'investissement réalisées (-30%),
- Mais nécessité de recourir fortement à l'emprunt du fait de la baisse des subventions perçues et du moindre fonds de roulement de 2023,
- Un endettement qui reste très faible (moins d'une année d'épargne brute),
- Préservation du fonds de roulement à hauteur de 1,4 M€ (grâce à l'emprunt) avant restes à réaliser.

4.1.3. Les recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement baissent de 0,5% par rapport à 2023. Le tableau ci-dessous indique par chapitre budgétaire les principales variations de postes de recettes.

CHAPITRES	2023	2024	var %
013 - Atténuation de charges de personnel	37 185,96	24 505,49	-34,10%
70 - Produits d'exploitation	12 272 723,29	12 147 970,21	-1,02%
Dont ventes d'eau aux usagers	8 947 382,60	8 751 804,21	-2,19%
Dont redevance pollution domestique	1 168 830,33	1 186 860,21	1,54%
Dont travaux pour compte de tiers	238 857,79	195 361,19	-18,21%
Dont abonnements	1 580 698,11	1 655 716,61	4,75%
Dont autres postes	336 954,46	358 227,99	6,31%
74 - Subventions	57 470,45	48 993,79	-14,75%
75 - Autres Produits de gestion courante	84 962,73	104 950,64	23,53%
77 - Produits exceptionnels	25 633,50	89 695,70	249,92%
Total général	12 477 975,93	12 416 115,83	-0,50%

La diminution globale des recettes provient de la baisse de produits d'exploitation, autrement dit, du chiffre d'affaires.

Le recul de 2% du produit de vente d'eau aux abonnés, compte tenu de son poids dans les produits d'exploitation (72%), est le principal facteur d'évolution des recettes.

L'exercice 2024 se termine sur le même constat que fin 2023 : le volume facturé diminue ce qui traduit une baisse de la consommation des abonnés.

4.1.4. Les dépenses de fonctionnement hors charges financières.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2024 diminuent de 2,73% par rapport à 2023 (hors charges financières).

Elles se répartissent ainsi par chapitre :

EN €	CFU 2023	CFU 2024	Var %
011 - Charges à caractère général	2 335 397,12	2 377 140,60	1,79%
Dont prestations de services	789 183,75	726 404,41	-7,95%
Dont énergie- électricité	384 700,47	433 412,84	12,66%
Dont achats d'eau	325 809,64	494 785,99	51,86%
Dont fournitures de magasin	252 539,68	172 706,70	-31,61%
Dont produits de traitement	46 884,89	45 356,11	-3,26%
Autres	536 278,69	504 474,55	-5,93%
012 - Charges de personnel	3 245 969,32	3 301 289,98	1,70%
dont masse salariale directe	2 510 969,32	2 566 289,98	2,20%
Dont personnel affecté par la collectivité	735 000,00	735 000,00	0,00%
014 - Reversement redevances	1 119 776,16	1 186 860,21	5,99%
65 - Charges diverses de gestion courante	149 162,18	118 658,48	-20,45%
67 - Charges exceptionnelles	641 476,72	312 302,25	-51,32%
Dont titres annulés sur exercices antérieurs	332 871,76	208 950,39	-37,23%
Dont indemnités compteurs Mehun	95 038,28	0,00	-100,00%
Dont indemnités protocoles transactionnels	91 707,27	0,00	-100,00%
Autres	121 859,41	103 351,86	-4,38%
68 - Dotations aux provisions	9 300,00	0,00	-100,00%
Total général	7 501 081,50	7 296 251,52	-2,73%

Il convient de signaler les éléments suivants :

- **Modération des évolutions en matière de charges à caractère général et dépenses de personnel**

Après une année 2023 marquée par une progression de 20% des charges à caractère général, ce poste de dépenses s'est stabilisé sur l'exercice 2024 ; la hausse des coûts en matière d'achat d'eau et d'électricité étant quasiment compensée par la diminution des autres postes.

- **Recul des charges exceptionnelles**

L'année 2023 avait également été marquée par une forte progression de ce poste (+150%), hausse liée à des événements ponctuels, en particulier le versement d'indemnités dans le cadre d'accords transactionnels.

4.1.5. Les charges financières et l'amortissement de la dette

Les charges financières ont évolué comme suit :

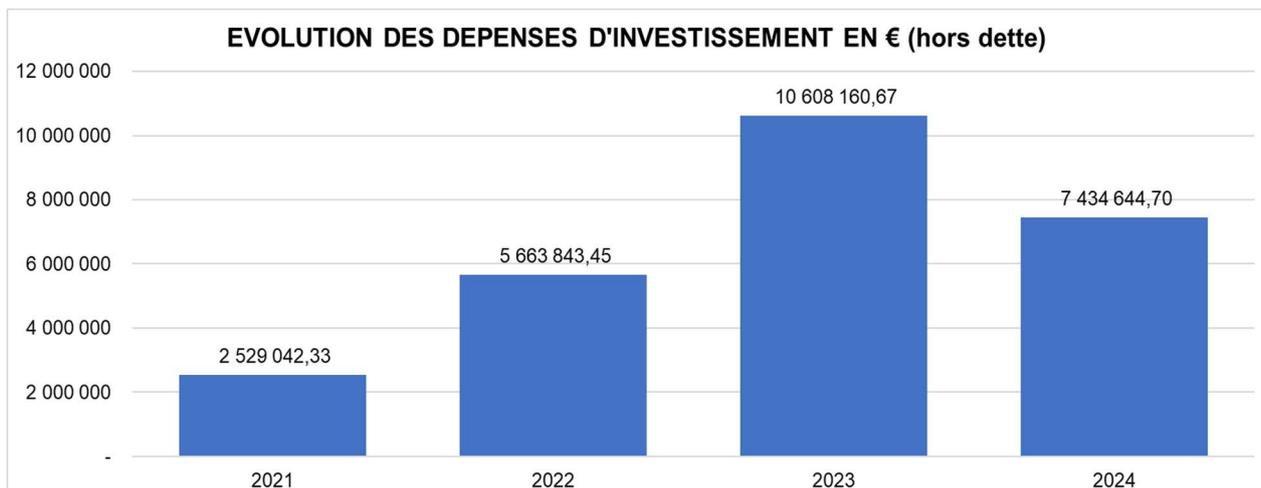
Charges financières	2023	2024	Var
Intérêts réglés à l'échéance	25 909,87	27 222,51	5,07%
Intérêts courus non échus	-97,28	7 431,29	n.s.
TOTAL	25 812,59	34 653,80	34,25%

Le remboursement de la dette se décompose ainsi :

Remboursement du capital	2023	2024	Var
Remboursements à l'échéance	335 891,96	340 891,96	1,49%
TOTAL	335 891,96	340 891,96	1,49%

4.1.6. Les dépenses d'investissement

Après une année 2023 exceptionnelle, les dépenses d'investissement s'élèvent à 7,4M€ en 2024.



Les mandatements de 2024 peuvent être synthétisés ainsi :

Opérations	CFU 2024 (€)
AP FORAGE HERRY	524 070,60
AP PEUPLERAIE DE SOUAIRE	478 418,69
REHABILITATION DES RESEAUX	5 671 704,25
AUTRES POSTES (matériels, compteurs...)	760 451,16
TOTAL	7 434 644,70

A titre de précision :

- Les travaux sur les captages Herry et Souaire sont gérés dans le cadre d'autorisations de programme pluriannuelles :

Libellé AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)						
	Avant 2024	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL AP
Captage Herry	475 086,19	524 070,60	640 000	60 843,21			1 700 000,00
Captage Souaire	677 113,05	478 418,69	495 000	505 000,00	3 720 000	1 624 468	7 500 000,00

- les réhabilitations de réseaux ont eu lieu sur plusieurs communes ; parmi les opérations les plus importantes, en terme de montants dépensés sur l'exercice, on peut citer :
 - à Bourges : pose de conduite Rue de Pignoux (0,55 M€), Rue Lyautey (0,43 M€), Rue de Challes (0,42 M€), Rue de Palissy (0,34 M€), Rue d'Auron (0,29 M€), Rue d'Issoudun (0,27 M€), ... pour un total de 4,1 M€,
 - à Saint Just : 0,47 M€,
 - à Mehun-sur-Yèvre : 0,38 M€,
 - Saint Doulchard : 0,25 M€,
 - à Marmagne : 0,2 M€,
 -

4.1.7. Les recettes d'investissement (hors emprunt)

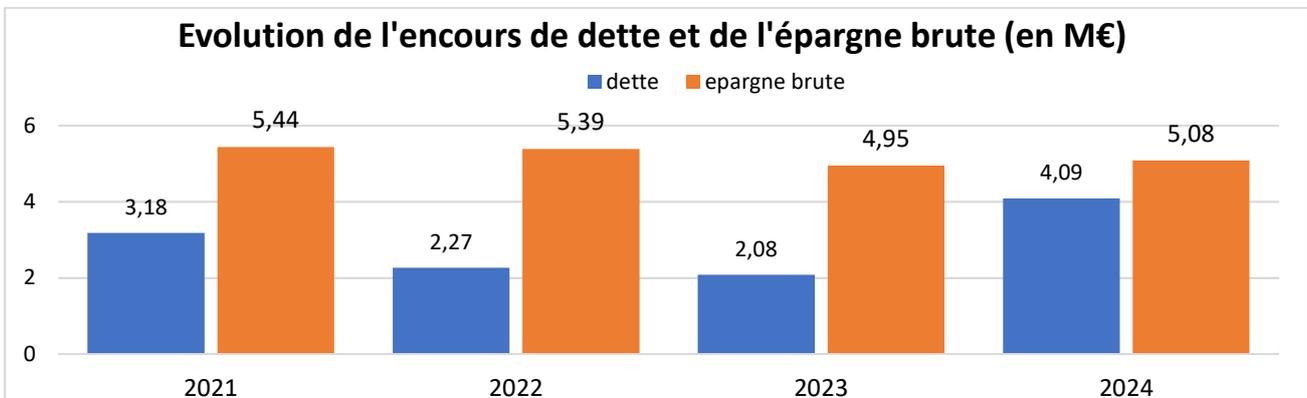
La collectivité a perçu 333 453 € de subventions en 2024. La principale recette provient de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du renouvellement des réseaux.

4.1.8. Les recettes d'emprunt

Deux emprunts ont été mobilisés en 2024 : le premier de 1,35 M€ auprès du Crédit Agricole, le second de 1 M€ auprès de la CACIB.

Au 31/12/2024, l'encours de dette auprès des organismes bancaires s'établit à 4,09 M€ sur ce budget. La dette est composée de 25 % d'emprunts à taux variable, le taux d'intérêt moyen au 31/12/2024 est de 2.76% et la durée résiduelle 12 ans et 4 mois.

L'évolution de l'encours de dette rapprochée de celle de notre épargne brute, est la suivante :



Malgré le recours à l'emprunt sur 2024 le budget de l'eau conserve une forte capacité de désendettement (ratio inférieur à 1 année).

4.2. Le budget Assainissement collectif

4.2.1. Détermination des résultats

Le Compte financier unique 2024 du Budget Annexe Assainissement Collectif s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	21 394 732,51 €	22 814 881,87 €	1 420 149,36 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	1 049 772,00 €	1 049 772,00 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	21 394 732,51 €	23 864 653,87 €	2 469 921,36 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	12 750 266,69 €	13 962 243,28 €	1 211 976,59 €
	Solde antérieur reporté (d)	485 813,74 €	0,00 €	-485 813,74 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	13 236 080,43 €	13 962 243,28 €	726 162,85 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	1 091 161,70 €	94 146,23 €	-997 015,47 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				270 852,62 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				2 469 921,36 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				2 199 068,74 €

A la clôture de l'exercice 2024, 2,2 M€ apparaissent disponibles pour le financement de l'exercice 2025 (1,5 M€ fin 2023). S'agissant du résultat dégagé sur l'exercice, il s'intègre au bilan comme suit :

EN €	PASSIF 2023	PASSIF 2024	Variation
Fonds propres	91 714 898,23	93 384 601,18	1 669 702,95
<i>dont résultat de l'exercice</i>	1 967 427,83	1 420 149,36	-547 278,47
Provisions pour risques et charges	9 051 465,00	332 623,00	-8 718 842,00
Dettes financières	33 162 794,54	31 444 210,41	-1 718 584,13
Dettes non financières	5 818 778,23	3 055 622,79	-2 763 155,44
Autres	862,03	88 264,38	87 402,35
TOTAL	139 748 898,03	128 305 321,76	-11 443 476,27

EN €	ACTIF 2023	ACTIF 2024	Variation
Actif net immobilisé	128 688 401,05	118 899 935,87	-9 788 465,18
Actif circulant	7 969 884,93	6 569 938,71	-1 399 946,22
Autres (charges à répartir)	3 090 612,05	2 835 447,18	-255 164,87
TOTAL	139 748 898,03	128 305 321,76	-11 443 576,27

Une rapide lecture du bilan révèle une diminution de l'actif, liée à la sortie des éléments de l'ancienne station d'épuration de Bourges. Cette opération avait fait l'objet d'une provision sur les exercices antérieurs ce qui a permis de réaliser l'opération sans pénaliser l'exercice 2024.

4.2.2. Les mouvements réels

Les principaux agrégats budgétaires ont évolué comme suit :

en €	Agrégats	CFU 2023	CFU 2024	var 24/23
1	Recettes réelles de fonct - RRF (*)	13 713 227,47	13 720 526,06	0,05%
2	Dépenses réelles de fonct hors charges financières DRF (*)	11 307 380,72	8 325 188,36	-26,37%
2 bis	dont indemnité protocole STEP	2 899 108,00	0,00	
3 =1-2	Epargne de gestion	2 405 846,75	5 395 337,70	
4	Charges financières	702 721,69	1 050 547,60	49,50%
	Taux d'intérêt moyen au 31/12	3,30%	3,17%	-3,9%
5=3-4	Epargne brute	1 703 125,06	4 344 790,10	
5bis	Taux d'épargne brute	12,42%	31,67%	
6	Remboursement capital de la dette	2 112 931,18	1 688 020,65	-20,11%
	dont rbt anticipé	875 000,00	485 000,00	-44,57%
7=5-6	Epargne nette	-409 806,12	2 656 769,45	
	Taux d'épargne nette	-2,99%	19,36%	
8	Dépenses eqpt brut hors avances et hors subv d'eqpt	3 705 960,34	1 967 890,23	-46,90%
10=8+9	Total dépenses d'investissement	3 705 960,34	1 967 890,23	-46,90%
11	Recettes d'investissement (hors emprunt)	753 243,51	617 567,69	-18,01%
12	Emprunt mobilisé	16 000 000,00		-100,00%
13=11+12	TOTAL ressources d'investissement	16 753 243,51	617 567,69	-96,31%
14=13+7-10	SOLDE DE L'EXERCICE = VARIATION FDR	12 637 477,05	1 306 446,91	
15	SOLDE EXERCICE N-1	-10 747 839,75	1 889 637,30	
16=14+15	SOLDE AVANT RESTES A REALISER (RAR)	1 889 637,30	3 196 084,21	
17	RAR en dépenses	1 005 613,06	1 091 161,70	
18	RAR en recettes	608 247,76	94 146,23	
19=16-17+18	SOLDE APRES RAR=DISPO POUR N+1	1 492 272,00	2 199 068,74	
20	Variation de dette	13 887 068,82	-1 688 020,65	
21	Dettes au 31/12	32 902 263,77	31 214 243,12	-5,13%
22	Taux d'endettement	239,93%	227,50%	
23	Capacité de désendettement	19,3	7,2	

Nous pouvons déjà observer les éléments suivants :

- Des produits d'exploitation quasi identiques à ceux de 2023,
- Des charges en forte baisse (effet protocole SUEZ réglé en 2023 qui fausse la comparaison),
- Une épargne brute en 2024 (4,3 M€) qui revient néanmoins à celle de 2022 (4,5 M€),
- Malgré la forte hausse des frais financiers liés à la mobilisation totale des emprunts STEP fin 2023,
- Une épargne nette qui suffit à elle seule à financer les dépenses d'équipement, malgré une opération de remboursement anticipé de dette,
- Dépenses d'équipement qui redescendent sous les 2 M€ en 2024,
- Perception du solde des subventions STEP en 2024 (0,6 M€),
- Aucun emprunt n'a été nécessaire ce qui a pour corollaire un processus de désendettement,
- Une capacité de désendettement correcte mais un taux d'endettement encore fort (230 %) qui doit inciter à maintenir cette trajectoire de désendettement pendant quelques années encore,
- Une augmentation sensible du fonds de roulement de clôture.

4.2.3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont quasiment équivalentes à 2023, l'évolution du produit des redevances compensant à peine la baisse des facturations de PFAC. En parallèle, on peut noter que la vente de biométhane progresse de 4.3% par rapport à 2023.

Le tableau ci-dessous permet d'identifier les principales évolutions par chapitre.

CHAPITRES	2023	2024	var %
013 - Rbt de charges de personnel	70 909,38	70 032,90	-1,24%
70 - Produits d'exploitation	13 379 556,29	13 380 641,87	0,01%
Redevance assainissement collectif	10 571 137,67	10 871 680,26	2,84%
Vente de biométhane	785 721,12	819 488,44	4,30%
PFAC	868 881,61	600 060,02	-30,94%
Autres postes	1 153 815,89	1 089 413,15	-5,58%
74 - Subventions	224,00	5 365,30	n.s.
75 - Autres produits de gestion courante	206 611,30	258 922,87	25,32%
77 - produits exceptionnels	30 226,50	5 563,12	n.s.
78 - Reprise sur provisions	25 700,00	0,00	n.s.
Total général	13 713 227,47	13 720 526,06	0,05%

4.2.4. Les dépenses de fonctionnement (hors charges financières)

Si l'on exclut les indemnités exceptionnellement versées dans le cadre de protocoles, les dépenses sont en très légère baisse par rapport à 2023. Ces charges se déclinent par chapitre de la manière suivante :

en €

CHAPITRES	2023	2024	Var %
011 Charges à caractère général	3 472 098,30	3 300 681,11	-4,94%
Branchement eaux usées	347 500,00	138 700,37	-60,09%
Produit de traitement	366 961,01	336 252,21	-8,37%
Contrat de prestations de services	823 246,10	712 541,28	-13,45%
Energie- électricité	817 879,92	860 258,05	5,18%
Maintenance	218 222,26	262 468,28	20,28%
Autres postes	898 289,01	990 460,92	10,26%
012 Charges de personnel	3 722 691,90	3 947 329,41	6,03%
Masse salariale directe	2 949 691,90	3 162 989,78	7,23%
Personnel affecté par la collectivité	773 000,00	784 339,63	1,47%
014 Reversement redevance modernisation	741 978,96	744 117,32	0,29%
65 Autres charges de gestion courante	64 857,33	92 326,07	42,35%
67 Charges exceptionnelles	3 305 754,23	240 734,45	-92,72%
Indemnités protocoles (yc STEP)	2 913 929,92	0,00	
Titres annulés sur exercices antérieurs	391 824,31	236 634,45	-39,61%
Autres postes	0	4 100,00	
Total général	11 307 380,72	8 325 188,36	-26,37%
Total général hors indemnités protocoles	8 393 450,80	8 325 188,36	-0,81%

Comme pour le budget eau, le budget assainissement avait connu une évolution sensible des charges à caractère général en 2023. En 2024, ce poste est en baisse même si l'on constate que la mise en service de la nouvelle station a un impact au niveau des consommations d'énergie et en matière de maintenance.

Les charges de personnel de personnel sont en hausse : 59 emplois équivalent temps plein étant occupés en décembre 2024 contre 56 fin 2023 (baisse du nombre de postes vacants)

4.2.5. Les charges financières et l'amortissement de la dette

Elles ont évolué comme suit :

Charges financières	2023	2024	Var %
Intérêts réglés à l'échéance dette long terme	475 194,54	1 051 411,08	121,26%
Intérêts courus non échus	157 565,94	-30 563,48	-119,40%
Intérêts dette Court terme	53 961,21	0,00	-100,00%
Autres (indemnités rbt anticipé...)	16 000,00	29 700,00	85,63%
TOTAL	702 721,69	1 050 547,60	49,50%

Elles ont augmenté de plus de 49% par rapport à 2023, la totalité des emprunts concernant la STEP ayant été mobilisés au plus tard fin 2023.

Le remboursement de la dette se décompose ainsi :

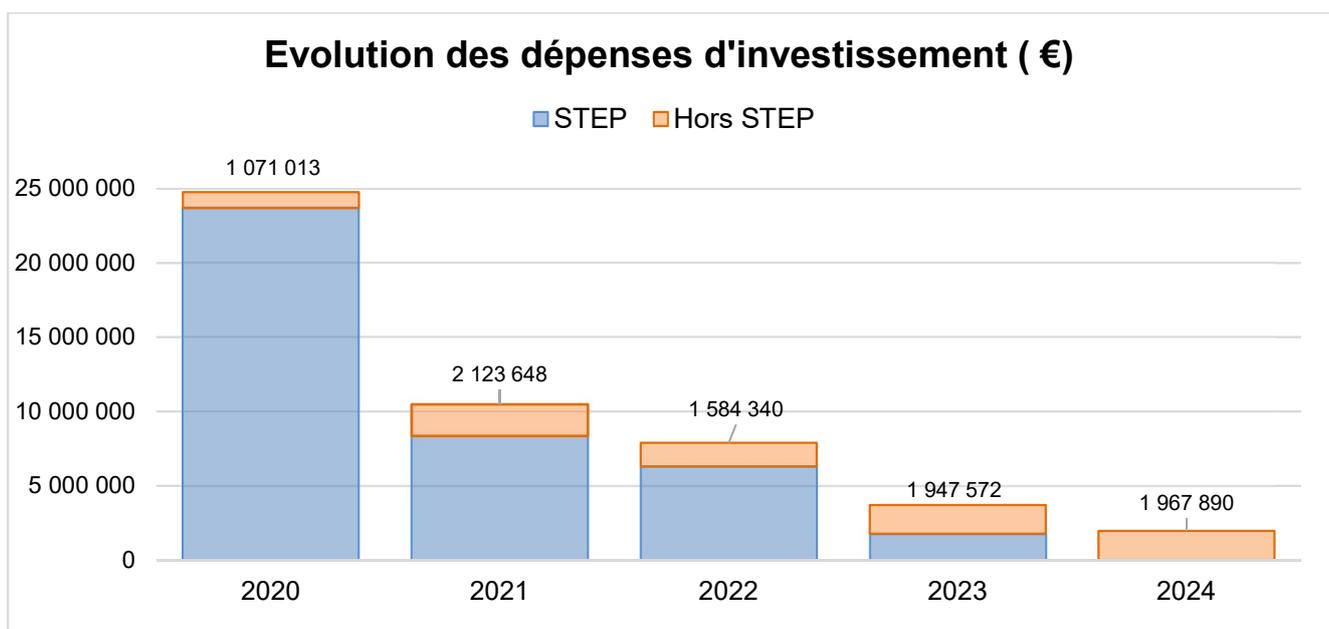
Remboursement du capital	2023	2024	Var %
Remboursements à l'échéance	1 237 931,18	1 203 020,65	-2,82%
Remboursements anticipés	875 000,00	485 000,00	-44,57%
TOTAL	2 112 931,18	1 688 020,65	-20,11%

Au 31/12/2024, l'encours de dette auprès des organismes bancaires s'établit à 31,2 M€ sur ce budget. La dette de ce budget est composée de 63 % d'emprunts à taux variable, le taux d'intérêt moyen au 31/12/2024 est de 3,17% et la durée résiduelle 30 ans et 1 mois.

4.2.6. Les dépenses d'investissement

Elles apparaissent en diminution de 47% par rapport à l'exercice précédent. Le cycle de la construction de la STEP explique cette évolution, puisque ce dossier a été soldé fin 2023.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des dépenses depuis 2020.



Pour 2024, nous pouvons noter les mandatements suivants :

- Réhabilitations de réseaux : 0,93 M€ sur diverses communes de l'Agglomération,
- Acquisition d'un hydrocureur : 0,56 M€,
- Travaux sur les stations d'épuration : 0,25 M €,
- Achat de matériels : 0,13 M€,
- ...

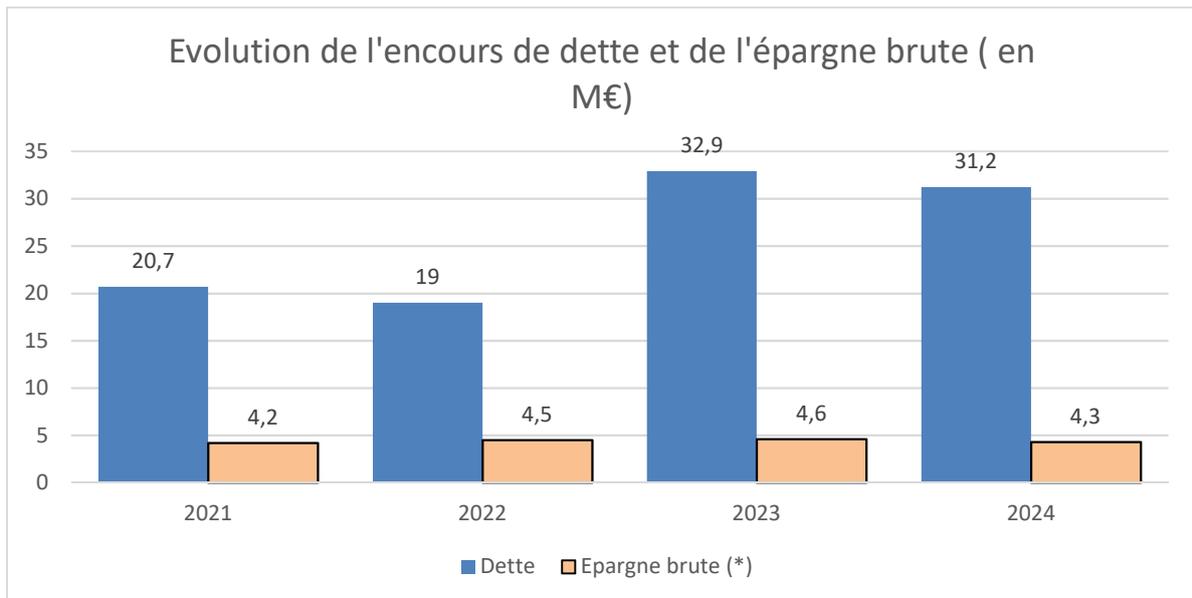
4.2.7. Les recettes d'investissement (hors emprunt)

Elles sont constituées des soldes de subventions du CRST et de l'ADEME concernant la nouvelle station d'épuration et atteignent 0,6 M€.

4.2.8. Emprunt

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2024.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de notre dette comparée à celle de l'épargne brute (retraitée de l'indemnité d'imprévision de la STEP en 2023).



(*) Année 2023 : épargne brute hors indemnité d'imprévision de la STEP

La dette a atteint son point culminant fin 2023 après la mobilisation totale du financement de la STEP.

En 2024, la capacité de désendettement s'élève à 7,2 ans d'épargne brute, ce qui est tout à fait acceptable, cette situation étant obtenue grâce au maintien du niveau de l'épargne dégagée.

Toutefois, la dette représente toujours 230 % des recettes de fonctionnement, il est donc nécessaire de poursuivre le désendettement de ce budget.

4.3. Le budget Assainissement Non Collectif

4.3.1. Détermination des résultats

Le Compte Financier unique 2024 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	158 741,61 €	143 797,22 €	-14 944,39 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	54 019,35 €	54 019,35 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	158 741,61 €	197 816,57 €	39 074,96 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	0,00 €	629,92 €	629,92 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	5 952,00 €	5 952,00 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	0,00 €	6 581,92 €	6 581,92 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				6 581,92 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				39 074,96 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				45 656,88 €

Nous pouvons observer les éléments suivants :

- Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée au cours de l'exercice 2024
- Ce budget ne comporte pas d'emprunt.
- La section de fonctionnement est déficitaire au niveau de l'exercice 2024 avant reprise de l'excédent antérieur, les dépenses ayant augmenté de plus de 3,8% sur l'exercice tandis que les recettes ont diminué de 1,3%.

4.3.2. La section de fonctionnement

a) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 143 797,22 € sont listées ci-dessous :

- redevances d'assainissement non collectif : 135 056,68 €

Il s'agit d'une redevance forfaitaire annualisée due par tous les usagers du service d'assainissement collectif,

- des frais de contrôles de conception et d'implantation, de bonnes exécutions des travaux et de bons fonctionnement des installations : 8 740,21 €,
- autres produits exceptionnels: 0,33 €.

b) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 158 111,69 € sont constituées comme suit :

- des charges à caractère général : 36 018,46 € dont plus des 2/3 sont liées aux frais d'occupation du Prado,
- des charges de personnel : 121 619,93 €, correspondant aux rémunérations des agents du SPANC, initialement payés sur le budget assainissement collectif ainsi que sur le budget principal et refacturés en fin d'année,
- des créances admises en non-valeur : 473,30 €.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2025
FEUILLE DE PRESENCE - CFU 2024

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

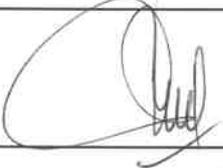
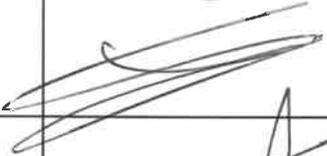
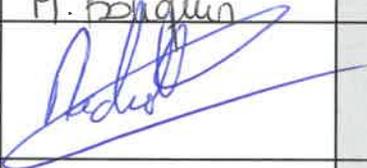
Publié le



ID : 018-241800507-20250702-AC_DEL25_0091-DE

COMMUNE	CFU 2024	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
BOURGES	FELIX Irène			
BOURGES	GALUT Yann			
SAINT-DOULCHARD	BOUDET Richard			
MEHUN-SUR-YEVRE	SALAK Jean-Louis			
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	BAUDOUIN Marie-Christine			
TROUY	SANTOSUOSSO Gérard			
LA CHAPELLE SAINT-URSIN	VOLLOT Jean-Marie	Excuse Pouvoir à M. Aechambault		
PLAIMPIED-GIVAUDINS	BARNIER Patrick			
MARMAGNE	DUPÉRAT Bernard	Excuse Pouvoir à M. Baudet		
BERRY-BOUY	GOIN-DEMAY Bernadette		CHALOPIN Jean-Pierre	
LE SUBDRAY	FOUCHET Bruno		RENIER Franck	
ANNOIX	MAZÉ Alain		CHATELIN Thierry	
SAINT-JUST	GARCIA Stéphane		HULEUX Stéphane	
SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS	POYET Denis		CARON Frantz	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2025
FEUILLE DE PRESENCE - CFU 2024

COMMUNE	CFU 2024	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
VORLY	LEFEBVRE Corinne		LEVY Jacques	
LISSAY-LOCHY	SEGUIN Evelyne		MEUNIER Maryse	
ARCAÿ	HAMELIN Stéphane	Absent	NICOLAS Olivier	
BOURGES	PALLOT Catherine			
BOURGES	STOQUERT Marc			
BOURGES	CHEZE-DHO Christine			
MORTHOMIERS	ARCHAMBAULT Fabrice		MORCHOINE Elisabeth	
BOURGES	CABRERA Olivier			
BOURGES	BONDUELLE Constance			
BOURGES	JEANNIN Pierre-Henri			
BOURGES	BESSARD Magali			
BOURGES	BEDIN Yannick	Excuse Pouvoir à M. bouquin		
BOURGES	MADROLLES Céline			
BOURGES	LEFELLE Hugo			

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 018-241800507-20250702-AC_DEL25_0091-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2025
FEUILLE DE PRESENCE - CFU 2024



COMMUNE	CFU 2024	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
BOURGES	MENGUY Catherine			
BOURGES	METTRE Renaud			
BOURGES	NEZLIOUI Nadia			
BOURGES	CHARPENTIER Alex			
BOURGES	SOULAT Frédérique			
BOURGES	BOUQUIN Alain			
BOURGES	PIERRON Jean-Pierre			
BOURGES	ROBINSON Sakina	Excusée Pouvoir à M. Bardi		
BOURGES	MOUSALLI Mustapha			
BOURGES	LABRO France			
BOURGES	ALLAIN Joël			
BOURGES	MAUTRÉ Régis	Excusé Pouvoir à M. STOQUET		
BOURGES	BIGUIER Marie-Hélène			
BOURGES	BARDI Jean-Marc			



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2025
FEUILLE DE PRESENCE - CFU 2024

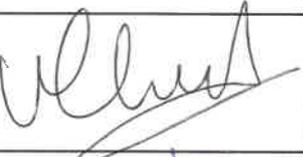
Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

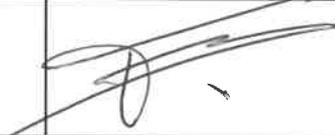
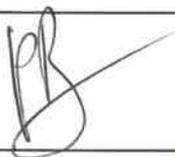
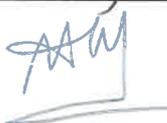
Publié le



ID : 018-241800507-20250702-AC_DEL25_0091-DE

COMMUNE	CFU 2024	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
BOURGES	CHOLLET-MOUCHOUX Sylvie	Excusée Pouvoir à Mme Fallot		
BOURGES	MOUSNY Philippe	Excusé		
BOURGES	MERCIER Philippe	Excusé Pouvoir à M. Rebeyrol		
BOURGES	FRANQUES Alexia	Excusée Pouvoir à Mme Michel		
BOURGES	REBEYROL Martial			
BOURGES	SINGEOT Justine	Absente		
BOURGES	SPETER-LEJEUNE Ludwig	Excusé Pouvoir à N. Nette		
BOURGES	POL Elisabeth	Excusée Pouvoir à M. Garcia		
BOURGES	MICHEL Marcella			
SAINT-DOULCHARD	CHANTEFORT Valérie			
SAINT-DOULCHARD	NTARUNDENGA Urbain			
SAINT-DOULCHARD	CHAPAT Valérie			
SAINT-DOULCHARD	GILLET Dominique			
SAINT-DOULCHARD	GUILLET Pierre	Excusé Pouvoir à Mme Celegab		

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2025
FEUILLE DE PRESENCE - CFU 2024

COMMUNE	CFU 2024	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
SAINT-DOULCHARD	CELEGATO Mélanie			
SAINT-DOULCHARD	RENAUD Thibaut	Excuse - Pouvoir à Mme Chete-Dho		
MEHUN-SUR-YEVRE	FOURNIER Béatrice			
MEHUN-SUR-YEVRE	JOLY Christian			
MEHUN-SUR-YEVRE	HUBERT Nicole			
MEHUN-SUR-YEVRE	DEBROYE Philippe	Absent		
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	LE PAVOUX Eric			
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	FLEURIER-LEFORT Gaëlle	Excusée Pouvoir à M. Le Pavoux		
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	PRUDENT Didier			
TROUY	BRETEAU Franck			
TROUY	MOREAU Nadine			
LA CHAPELLE SAINT-URSIN	DAGAUD Christine	Excusée Pouvoir à Mme Kuaj		
MARMAGNE	JACQUET Annie			
PLAIMPIED-GIVAUDINS	KUCEJ Yvonne			